

CRIC n° 136 (2025-2026)
3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Lundi 20 avril 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
Visite d'une délégation de parlementaires irlandais.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine.	
Ordre des travaux.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen.	
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	2
Question orale de M. Carlo Di Antonio à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le recensement et la destruction des nids de frelons asiatiques » ;	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les premiers résultats de la mise en place de la Stratégie de lutte régionale contre le frelon asiatique ».....	2
Intervenants : M. le Président – M. Carlo Di Antonio – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la présence de la moule perlière comme indicateur de la qualité de l'eau ».....	4
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le manque de personnel au sein du Département de la nature et des forêts (DNF), l'état de la situation et les perspectives ».....	5
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le respect des compétences régionales dans le cadre du Plan fédéral pour les pollinisateurs 2026-2028 » ;	
Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le plan d'action en faveur des pollinisateurs ».....	7
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre le trafic et la capture illégale d'oiseaux sauvages en Wallonie ».....	9
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les suites de la réunion du 9 avril 2026 sur le futur plan Loup ».....	10
Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'action de la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux (LRBPO) visant à réduire l'impact de la chasse sur les marais d'Harchies ».....	10
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'incapacité du Gouvernement à simplifier la vie administrative des agriculteurs ».....	11
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la dermatose nodulaire contagieuse ».....	13
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la définition de l’agriculteur actif ».....	14
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la fusion entre l’APAQ-W, Biowallonie et le Collège des producteurs ».....	15
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la crise du secteur de la pomme de terre ».....	16
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’évaluation des initiatives visant à soutenir les vétérinaires ruraux ».....	17
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la raréfaction des abattoirs ovins en Wallonie ».....	18
Intervenants : M. le Président – Mme Véronique Durenne – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’enquête du magazine Imagine sur les pesticides en Belgique ».....	19
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’utilisation des boues résiduelles des stations d’épuration en agriculture ».....	21
Intervenants : M. le Président – Mme Véronique Durenne – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la filière du chanvre en Wallonie ».....	22
Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la gestion de la grippe aviaire en Wallonie ».....	23
Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la marque forte en agriculture ».....	25
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	25
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	25
Interpellations et questions orales retirées.....	26
LISTE DES INTERVENANTS	27
ABRÉVIATIONS COURANTES	28

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. François Huberty, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 36 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Visite d'une délégation de parlementaires irlandais

M. le Président. – La Direction des relations extérieures du greffe du Parlement m'informe qu'une délégation de parlementaires irlandais souhaiterait rencontrer la Commission de l'agriculture le vendredi 5 juin pour parler d'agriculture.

Souvenez-vous que nous avons déjà décalé la réunion de notre Commission au jeudi 4 juin puisque nous allons en visite à Wageningen le lundi 1^{er} juin.

Deux scénarios sont possibles :

- décaler la réunion de notre Commission au vendredi 5 juin – si cela convient à l'agenda de Mme la Ministre qui nous reviendra dans quelques minutes – au 5 juin et ajouter la rencontre avec la délégation irlandaise le matin ;
- conserver la réunion de notre Commission, comme prévu initialement, le jeudi 4 juin et, pour celles et ceux qui peuvent être présents, fixer un troisième rendez-vous le vendredi 5 juin.

(Réaction de Mme la Ministre Dalcq)

Mme la Ministre me confirme sa présence le vendredi 5 juin au matin.

Puis-je recueillir votre assentiment ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je suis en retard d'une guerre, mais à quelle heure est-ce le 5 juin ?

M. le Président. – C'est le matin à 9 heures.

M. Eddy Fontaine (PS). – Maintient-on 14 heures 30 ?

M. le Président. – Non, c'est le matin.

M. Eddy Fontaine (PS). – À quelle heure ?

M. le Président. – Le 5 juin à 9 heures 30.

Ordre des travaux

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Comme mentionné lors de la réunion de notre Commission mi-mars, mon groupe souhaiterait proposer que notre Commission inscrive à l'ordre du jour de sa prochaine séance un point relatif à des visites de terrain consacrées à une réflexion sur le modèle des parcs nationaux. En effet, leur lancement a marqué une étape importante pour notre Région. Il nous appartient à présent de réfléchir de manière constructive aux conditions permettant de les inscrire dans la durée, y compris à la question de leur statut qui devra être clarifié pour ce faire.

Dans cette perspective, nous pourrions utilement organiser des visites de terrain en Belgique ou chez nos voisins afin de rencontrer des acteurs de référence et d'identifier des expériences inspirantes, mieux comprendre les facteurs de réussite et en tirer des enseignements concrets pour la Wallonie. L'objectif serait donc d'aboutir, comme le prévoit la DPR, à l'élaboration d'un modèle permettant aux parcs nationaux wallons de tendre progressivement vers une plus grande autonomie financière.

Monsieur le Président, je propose dès lors que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de notre Commission afin de recueillir l'avis des différents groupes sur des propositions de visites et de rencontres, et de définir ensemble une méthodologie de travail.

M. le Président. – J’entends votre proposition de visites sur le modèle des parcs nationaux, Monsieur Janssen. Nous y reviendrons le 18 mai, lors de notre prochaine séance, afin que chacun puisse déjà réfléchir à la question.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**Question orale
de M. Carlo Di Antonio
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l’Agriculture et de la Ruralité,
sur « le recensement et la destruction des nids
de frelons asiatiques »**

**Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l’Agriculture et de la Ruralité,
sur « les premiers résultats de la mise en place
de la Stratégie de lutte régionale contre le frelon
asiatique »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Di Antonio, sur « le recensement et la destruction des nids de frelons asiatiques » ;
- M. Spies, sur « les premiers résultats de la mise en place de la Stratégie de lutte régionale contre le frelon asiatique ».

La parole est à M. Di Antonio pour poser sa question.

M. Carlo Di Antonio (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous avez récemment présenté en commission et dans la presse votre Stratégie régionale de lutte renforcée et coordonnée contre le frelon asiatique. L’un des volets est logiquement lié à la neutralisation des nids. Vous nous annoncez qu’une application permettant de renseigner les nids serait en cours de développement.

Un autre volet est le soutien aux communes. Ce qui m’intéresse le plus, pour le vivre très concrètement au niveau des communes, c’est ce qui consiste à intervenir sur les nids se situant sur les propriétés privées. Quand un arbre se trouvant sur une propriété privée menace de s’effondrer sur la voie publique, on a l’obligation d’intervenir. C’est la même chose si un muret menace de s’écrouler.

Ici, on se trouve dans une situation où l’on ne peut malheureusement pas forcer le propriétaire – sauf si vous me dites le contraire – à intervenir. Néanmoins, il y a un nid qui peut représenter un danger pour les voisins à proximité. Je ne vois pas comment on pourrait agir

autrement que d’arriver progressivement, selon des procédures à déterminer, à l’obligation d’intervenir lorsqu’un nid s’avère potentiellement dangereux sur une propriété privée. Cela se fera sans doute avec le soutien des communes ou une autre forme de soutien.

En tout cas, on ne peut pas rester sans réponse et sans pouvoir intervenir ; auquel cas, toute la stratégie s’effondre puisque les nids ne choisissent pas le territoire sur lequel ils se trouvent.

M. le Président. – La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, début mars, vous avez présenté votre Stratégie de lutte contre le frelon asiatique dont le plan d’action s’articule autour de cinq axes :

- la centralisation des informations sur les bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte à destination des citoyens et des acteurs de terrain. Ces informations figurent sur le site internet biodiversite.wallonie.be ;
- la promotion de dispositifs de protection des ruchers avec l’accompagnement renforcé du Centre wallon de recherches agronomiques ;
- l’encadrement du piégeage des futures reines – les fondatrices –, mis en place à l’initiative des pouvoirs locaux, pour tenter de réduire la formation de nouveaux nids ;
- le soutien à la neutralisation des nids les plus problématiques en matière de santé publique et de protection des ruchers, au travers du développement d’une application dédiée et d’un subside aux communes ;
- la montée en puissance de la recherche scientifique pour permettre d’évaluer l’efficacité des actions mises en place et le développement de nouvelles techniques de neutralisation moins impactantes pour l’environnement.

Le budget dédié à la mise en œuvre de ce plan est de 1 million d’euros. Pouvez-vous faire le point sur l’implémentation de cette stratégie ? Quel budget a-t-il déjà été engagé ? Quel est le taux de fréquentation du site internet ? Qu’en est-il des échanges avec les apiculteurs en vue de protéger les ruchers ? Dispose-t-on déjà d’un retour sur la campagne de piégeage ? Qu’en est-il de la recherche ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, le plan est d’ores et déjà effectif. Sa mise en œuvre se déploie progressivement, au fur et à mesure des saisons et des stades de développement du frelon asiatique, et ce, conformément à la communication initiale. Toutes les actions n’ont pas été lancées simultanément, car certaines sont activées à des moments clés afin

d'apporter des réponses ciblées et adaptées aux enjeux identifiés.

Sur le plan de l'information, la page dédiée au frelon asiatique est accessible sur le portail Biodiversité depuis le 16 mars 2026 et fait l'objet de mises à jour régulières.

En ce qui concerne le suivi de terrain, la plateforme de localisation des pièges pour le piégeage printanier des fondatrices est opérationnelle. Au 8 avril 2026, plus de 400 encodages citoyens ont été enregistrés, attestant de la capture de 2 440 fondatrices. Des développements sont en cours afin de permettre une visualisation dynamique de ces données sur le portail Biodiversité. Les informations collectées alimenteront à la fois le suivi de l'espèce et l'évaluation de l'efficacité des actions menées.

Parallèlement, un outil dédié à la signalisation des nids et à la gestion de leur neutralisation est en cours de finalisation. Sa mise en ligne est prévue prochainement, en préparation de la prochaine phase du plan, centrée sur la gestion des nids primaires et secondaires.

S'agissant du cadre juridique, aucune analyse spécifique relative à l'accès aux propriétés privées n'a été engagée. Le plan ne vise en effet pas l'éradication systématique de l'espèce, puisqu'une éradication n'est plus scientifiquement atteignable, mais une gestion raisonnée destinée à réduire la pression exercée sur la biodiversité, le secteur apicole et, dans une certaine mesure, la santé publique afin de la maintenir à un niveau acceptable. Dans cette perspective, il n'est pas envisagé d'imposer le laissez-passer sur les terrains privés. Cela doit être demandé. Le choix a été fait de privilégier des mécanismes incitatifs, notamment à travers le soutien aux pouvoirs locaux.

À cet égard, une communication ciblée a été adressée par le SPW aux provinces et aux communes via l'outil Nemo. Le dispositif de soutien aux pouvoirs locaux se concrétise et prévoit une intervention à hauteur de 50 % du coût de neutralisation d'un nid avec un plafond fixé à 30 euros.

En matière de recherche, des échanges ont été menés avec le CRA-W, notamment sur les axes prioritaires de recherche dans le cadre du plan de lutte. Ils portent en particulier sur l'identification d'alternatives efficaces et sélectives aux biocides actuellement utilisés pour la neutralisation des nids.

Enfin, les apiculteurs constituent un public prioritaire du plan. Celui-ci prévoit un accompagnement spécifique, visant à informer le secteur sur les dispositifs de protection des ruchers et sur leurs modalités de mise en œuvre, afin de garantir une protection à la fois efficace et sélective.

Je précise, pour conclure, que certains des budgets évoqués doivent encore faire l'objet d'un engagement budgétaire.

M. le Président. – La parole est à M. Di Antonio.

M. Carlo Di Antonio (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces détails sur le plan. Cependant, sur la partie pour laquelle je vous ai interrogée, je ne trouve pas exactement les réponses.

Une analyse juridique menée par la Région aurait l'avantage de servir d'outil pour toutes les communes parce qu'il y a un souci. L'idée n'est pas d'aller sur le terrain des privés pour intervenir sans les prévenir. L'idée est plutôt de rendre les actions obligatoires pour les privés – les propriétaires de terrains avertis par la commune ou les autorités – afin qu'ils interviennent lorsque l'autorité publique aura estimé qu'il y a un danger. Au milieu de la forêt, on ne va pas s'inquiéter de cela. Cependant, si c'est un terrain privé qui se situe à 50 mètres d'une place publique ou d'une école, et que l'on n'a pas la possibilité de forcer le propriétaire à intervenir, on est face à un souci très pratique.

Dès lors, je vous invite à réfléchir à la manière de soutenir les communes, ne fût-ce que par cette analyse juridique. Il y a sans doute des éléments à mettre en évidence qui permettraient aux communes une argumentation pour forcer le propriétaire à intervenir sur sa propriété.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je remercie notre collègue Di Antonio pour son intervention qui défend la proposition de décret que la majorité a rejeté il y a à peine un mois. En plus, dans son avis, le Conseil d'État a rappelé que les mécanismes d'intervention chez les privés sont déjà prévus.

Je retiens que des actions ont été engagées, mais aussi que des défis importants subsistent sur le terrain. Face à une menace qui continue de croître pour la biodiversité et nos apiculteurs, il est essentiel que cette stratégie se traduise rapidement par des résultats concrets et mesurables.

Nous serons particulièrement attentifs à l'efficacité réelle des dispositifs mis en place ainsi qu'à l'adéquation des moyens mobilisés.

Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l’Agriculture et de la Ruralité,
sur « la présence de la moule perlière comme
indicateur de la qualité de l’eau »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la présence de la moule perlière comme indicateur de la qualité de l’eau ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, la moule perlière d’eau douce est une espèce emblématique des cours d’eau européens et particulièrement exigeante en matière de qualité écologique des rivières. Elle dépend d’eaux froides, peu chargées en nutriments, et d’un substrat de bonne qualité. En raison de ces exigences écologiques élevées, cette espèce est souvent considérée comme un indicateur de la bonne qualité des cours d’eau.

Selon des informations récentes relayées par les médias régionaux, plusieurs projets de restauration et de réintroduction de moules d’eau douce sont actuellement menés dans le bassin de l’Our, notamment dans le cadre d’un projet LIFE visant l’amélioration de la qualité des cours d’eau et la restauration des habitats aquatiques. Ce projet bénéficie d’un financement européen et régional, et prévoit notamment la réintroduction de plusieurs milliers de moules dans les cours d’eau concernés.

Quelles sont actuellement les mesures mises en œuvre par la Région wallonne pour protéger et restaurer les populations de moules perlières d’eau douce sur son territoire ? Quels moyens financiers sont consacrés à ces programmes de conservation et de restauration des habitats aquatiques ?

La Région dispose-t-elle d’une estimation de la population actuelle de moules perlières d’eau douce dans ses cours d’eau ? Si oui, comment cette population a-t-elle évolué au cours des 10 dernières années ?

Étant donné que cette espèce est reconnue comme indicateur de la qualité écologique des cours d’eau, pouvez-vous préciser l’état actuel de la qualité de l’eau dans les ruisseaux et rivières de la Région, en particulier dans les bassins où cette espèce est présente ou réintroduite ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la moule perlière constitue un excellent bio-indicateur de la qualité des eaux. Cette espèce, dont la longévité peut

atteindre une centaine d’années, requiert, pour se maintenir, non seulement une eau d’une très bonne qualité, mais également un substrat propre ainsi que des populations de truites équilibrées, celles-ci constituant son poisson hôte.

Il convient de rappeler que la moule perlière est aujourd’hui en danger critique d’extinction, tant à l’échelle européenne qu’en Wallonie. On estime qu’il ne subsiste plus que 200 à 300 individus adultes sur notre territoire.

C’est la raison pour laquelle cette espèce, véritable espèce parapluie dont la présence reflète la santé globale des milieux aquatiques, fait l’objet depuis 2020, en partenariat avec le Domaine de Bérinzenne et Natagora, du cofinancement par mon administration de deux projets européens LIFE. L’une des actions majeures de ces projets vise au renforcement des populations de moules perlières dans certains affluents de l’Our et de la forêt d’Anlier. Au total, 2 580 moules perlières âgées de trois à cinq ans ont été placées dans deux affluents de l’Our. Un délai de trois à quatre ans est nécessaire pour permettre la détection visuelle des individus réintroduits ainsi que l’évaluation des résultats des actions de réintroduction.

Dès lors que la qualité des eaux des rivières où subsistaient historiquement les populations ne permet plus d’atteindre le très bon état écologique requis, les actions de restauration sont ciblées sur des ruisseaux affluents situés en tête de bassin-versant dont les caractéristiques écologiques répondent davantage aux exigences de l’espèce.

Afin de maximiser les chances de succès, les sites concernés ont fait l’objet d’une analyse menée en collaboration avec des experts européens afin d’identifier les zones les plus propices.

Les investissements consentis s’élèvent à environ 1,5 million d’euros répartis sur les sept années que couvrent ces projets.

Ces actions de renforcement des populations de moules perlières s’inscrivent dans une approche plus large incluant la restauration de zones humides et de forêts alluviales, la création de réserves naturelles, la restauration de la libre circulation des poissons, l’aménagement de gués forestiers ainsi que la fermeture de drains forestiers. L’amélioration de l’épuration des eaux usées constitue également un axe important. Ces aménagements produisent d’ores et déjà des résultats positifs, comme en témoigne l’observation de jeunes moules dans l’Anlier à la suite du retrait des résineux et de l’installation de clôtures.

Comme vous le comprendrez, la restauration de cette espèce ne se limite pas à la seule réintroduction de jeunes individus. Elle s’inscrit dans une démarche intégrée, bénéficiant à de nombreux habitats et espèces, et contribuant plus largement à l’amélioration de la

qualité de l'eau ainsi qu'à la rétention hydrique en amont des bassins-versants.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse et les informations fournies. Je retiens que des initiatives importantes sont en cours pour restaurer les populations de moules perlières, une espèce emblématique et particulièrement exigeante. Cela démontre une volonté réelle d'agir en faveur de la qualité de nos cours d'eau. Néanmoins, la présence ou l'absence de cette espèce nous rappelle l'ampleur des efforts encore nécessaires pour atteindre un bon état écologique durable.

La moule perlière n'est pas seulement un symbole, elle est un révélateur très concret de la qualité de notre environnement. Il est donc essentiel que les actions engagées s'inscrivent dans la durée, avec des moyens à la hauteur des enjeux, afin d'obtenir des résultats tangibles pour la biodiversité et pour la qualité d'eau en Wallonie.

**Question orale
de M. Stéphane Hazée
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le manque de personnel au sein du
Département de la nature et des forêts (DNF),
l'état de la situation et les perspectives »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le manque de personnel au sein du Département de la nature et des forêts (DNF), l'état de la situation et les perspectives ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, cela fait bientôt trois mois qu'un grand nombre d'agents du Département de la nature et des forêts vous ont alertée et qu'ils ont rendu leur signal d'alerte public.

Le 4 mars dernier, l'Union des villes et communes de Wallonie s'exprimait dans les mêmes termes : « Réduction des effectifs au DNF : l'alerte du conseil d'administration de l'UVCW ! » C'est assez rare qu'il y ait un point d'exclamation dans les communiqués de l'UVCW. Je vais en prendre un extrait : « Pour l'UVCW, il ne s'agit plus d'un ajustement conjoncturel, mais d'un déséquilibre structurel entre les missions confiées aux départements techniques et scientifiques du SPW ARNE et les moyens humains disponibles. Notre conseil d'administration appelle les ministres de la Forêt et de la Fonction publique à revoir d'urgence le cadre du personnel du DNF afin de le rendre cohérent avec leurs missions actuelles et futures. La gestion durable de nos

forêts et la stabilité financière des bois locaux sont en jeu ».

Il y a quatre semaines, vous déclariez en commission qu'aucune décision définitive n'avait encore été arrêtée concernant la priorisation des missions du Département de la nature et des forêts et que des analyses complémentaires étaient discutées avec le CODEP, notamment sur la charge de travail et la charge mentale des agents, sur l'impact interne au service ainsi que sur les impacts externes vis-à-vis de tiers, dont les communes.

Vous aviez aussi fait référence à des possibilités de recrutement à travers le plan de personnel et l'enveloppe budgétaire à disposition du Costra, même si elles étaient alors limitées à trois emplois de chef de cantonnement dans votre réponse, le 23 mars dernier pour un nombre d'emplois manquant beaucoup plus important. Nous sommes avec 146 places vacantes au total au DNF d'ici la fin de l'année avec une perte estimée de 20 à 25 % des effectifs d'ici trois ans. On peut aussi parler, par exemple – parce qu'il n'y a pas que les chefs de cantonnement –, des préposés forestiers, puisqu'il en manque aujourd'hui 43 pour 380 triages, ou encore des ouvriers forestiers, car il me revient qu'il en manquerait une trentaine. Bref, il y a des besoins très larges qui dépassent réellement ces trois emplois.

Depuis lors, pouvez-vous nous communiquer l'état d'avancement de ces travaux ? Des décisions ont-elles été prises quant à la suspension de certaines missions à la suite des concertations ? Il me revient qu'il ne sera plus possible ou qu'il n'est déjà plus possible d'acheter des terrains par le DNF. On me parle aussi d'arrêt des procès de reconnaissance de nouvelles réserves naturelles. On me parle d'incapacité à être présent au sein des réunions du pôle Ruralité et de préparer les avis demandés. Bref, il y a donc une inquiétude qui augmente. Qu'en est-il donc de ces suspensions ? Pouvez-vous nous détailler ces suspensions et ces décisions, s'il y en a qui ont été prises, ainsi qu'un agenda ? À partir de quand ces suspensions interviennent-elles et pour combien de temps ? Le cas échéant, quels cantonnements sont concernés ? Pouvez-vous nous indiquer quelles missions ne sont aujourd'hui plus assurées ou le sont de manière dégradée faute de moyens suffisants ?

Par ailleurs, chacune et chacun mesure que suspendre des missions relève d'une opération de court terme, un peu comme un sparadrap pour un moment donné. Quelles mesures structurelles sont prises pour rencontrer les problématiques relayées par les chefs de cantonnement, notamment dans la lettre ouverte ? Avez-vous des contacts avec la ministre de la Fonction publique sur cette problématique ? En effet, vous déclariez le mois dernier qu'elle devait statuer sur une demande d'ouverture des postes d'encadrement transmise par la DG Support. Où en est ce dossier ?

Plus fondamentalement, les concertations au sein du Costra – puisque vous avez renvoyé au Costra pour l’enveloppe relative aux recrutements – permettent-elles de planifier des recrutements ? Ces concertations permettent-elles de planifier des recrutements plus larges que les trois emplois précités et, surtout, suffisants par rapport à l’état des ressources qui manquent et à l’état des missions qui ne sont plus rencontrées ?

Si tel n’est pas le cas – c’est notre conviction ou notre intuition –, une demande a-t-elle été déposée à l’ajustement budgétaire ? Nous avons pu lire le communiqué de presse du Gouvernement il y a quelques jours. Il n’y avait pas un mot sur ce point. En même temps, le Gouvernement disait que les éléments du communiqué étaient des illustrations. Je vous interroge donc aussi là-dessus. Qu’en est-il des décisions prises par le Gouvernement dans le cadre de son ajustement budgétaire pour ce qui concerne le DNF ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, à la suite des propositions du CODEP, j’ai approuvé le 2 avril dernier des instructions afin de soulager les différents services du DNF dans l’exercice de certaines missions tant en termes de charge de travail que de charge mentale. Cette instruction a été adressée par l’inspecteur général à l’ensemble des agents des services centraux et extérieurs. Cette décision ne vise pas un cantonnement ou un autre en particulier, mais tient cependant compte de la situation des triages vides et des cantonnements comptant plus de triages vacants actuellement.

Il est à noter que le cabinet de la ministre de la Fonction publique a été étroitement associé aux discussions avec le CODEP. Ces décisions visent à permettre aux directions et aux agents du Département de la nature et des forêts de prioriser la mise en œuvre de leurs missions essentielles et fondamentales. Plus qu’une suspension de certaines missions, c’est un travail de priorisation qui a pu être réalisé, prévoyant la limitation de certaines actions en accord avec la hiérarchie, comme les prestations de représentation.

L’application stricte du cadre de plusieurs missions a également été rappelée :

- la procédure de reconnaissance des nouvelles réserves naturelles est limitée aux dossiers dont la demande a été déclarée complète avant le 1^{er} février 2026, conformément à l’article 5, paragraphe 3, de l’arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024, le nombre de dossiers en attente de traitement étant déjà conséquent et bien présent ;
- l’organisation des permanences – c’est-à-dire des gardes en dehors des heures de service – se fait

dans le respect des dispositions et circulaires, et sans dépasser deux permanences par trimestre par agent, sauf cas particulier lié à des absences temporaires, tels que des congés ou pour maladie ;

- la limitation des contrôles en zone Natura 2000 aux surfaces ne pouvant pas être contrôlées par un autre organisme. Les contrôles liés aux subventions gérées par le DNF sont maintenus.

Il s’agit également de faire preuve de pragmatisme et d’éviter une surcharge inutile. Les nouvelles demandes d’acquisition de terrains par le DNF sur budget ordinaire – procédures souvent longues et qui représentent une charge administrative non négligeable – sont suspendues au regard du volume et du budget des dossiers déjà en cours. La direction a en effet signalé que les dossiers en cours de traitement, dont tous n’aboutiraient pas en 2026, excédaient déjà le budget prévu. Le traitement des demandes d’agrément de nouveaux CREAVES est limité aux dossiers en cours compte tenu du nombre de dossiers déjà introduits pour assurer la couverture géographique et de la révision de l’AGW CREAVES à venir. La hiérarchie veillera également à l’application du droit à la déconnexion des agents.

Dans le cadre du travail de priorisation qui a été réalisé sur la base de la proposition du CODEP, plusieurs missions ont pu être identifiées comme étant essentielles à assurer, dont le martelage, le suivi des travaux en cours en matière de sylviculture et de conservation de la nature ou les missions de police et liées à la sécurité. Ces instructions sont applicables immédiatement et adaptées suivant les situations du personnel et du terrain. Il y a en effet des impacts différents selon les cantonnements soit plus urbanisés, soit plus forestiers. Une évaluation sera réalisée après six mois afin d’apprécier l’impact concret de ces mesures sur la charge de travail, la continuité des missions essentielles et la relation avec les communes. Elle permettra d’examiner leur éventuelle prolongation.

Cette action doit rester une première étape afin de répondre à court terme à la situation actuelle. Il s’agit principalement de la poursuite de la réorganisation du travail au sein du SPW ARNE sous la direction du directeur général.

Par ailleurs, plusieurs pistes concrètes ont déjà été évoquées lors de nos réunions avec le CODEP et le personnel. Elles devront être approfondies et concrétisées. Il est donc encore trop tôt pour les détailler ici.

Parallèlement, je continuerai à soutenir les solutions au travers du plan de personnel ainsi qu’à l’ouverture des postes d’encadrement évoqués qui sont pour l’instant soumis à l’avis de l’inspecteur des finances. Le plan de personnel doit encore être présenté par le

directeur général et devrait également prévoir l'ouverture de postes de remplacement.

Enfin, la rencontre avec les représentants des travailleurs est fixée dans les prochains jours avec mon cabinet sur le sujet afin d'évoquer la situation et le bien-être des agents du DNF.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Ce qui est sûr, c'est qu'il manque de ressources au sein du DNF au point que des missions sont mises à mal et que des agents sont mis à mal dans leur santé même. Il y a donc une urgence. Vous proposez des instructions temporaires provisoires et vous dites qu'elles sont provisoires, mais il n'y a aucun délai. On sait simplement qu'elles seront évaluées dans six mois. Cela veut dire qu'elles risquent bien de durer très longtemps.

Je note que cela a des impacts très concrets sur une série d'actions, en particulier par rapport à l'enjeu de la biodiversité et de la nature, quand on impacte, par exemple, la reconnaissance de réserves naturelles ou l'achat de terrains. Bien évidemment, on peut justifier cela par rapport à un budget que vous avez vous-même rétréci depuis un an et demi, mais, en attendant, nous serons bien loin du chemin des objectifs européens pour lesquels nous nous sommes pourtant engagés.

Enfin, je note qu'il n'y a aucun élément par rapport aux enjeux structurels. Vous n'avez pas fait référence à l'obtention d'emplois au sein du Costra. Tout cela est encore à discuter et – c'est l'élément le plus malheureux et le plus problématique – il n'y a aucune impulsion de la part du Gouvernement, dans le cadre de son conclave budgétaire, sur l'ajustement par rapport à une situation reconnue unanimement par l'Union des villes et communes de Wallonie, notamment, comme étant extrêmement préoccupante.

Question orale de M. Patrick Spies

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le respect des compétences régionales dans
le cadre du Plan fédéral pour les
pollinisateurs 2026-2028 »**

Question orale de M. Loïc Jacob

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le plan d'action en faveur des
pollinisateurs »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « le respect des compétences régionales dans le cadre du Plan fédéral pour les pollinisateurs 2026-2028 » ;
- M. Jacob, sur « le plan d'action en faveur des pollinisateurs ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, le Service public fédéral Santé publique a soumis à consultation le Plan fédéral pour les pollinisateurs 2026-2028 visant à enrayer le déclin des pollinisateurs en agissant sur :

- les habitats ;
- la réduction des risques liés aux pesticides ;
- la surveillance sanitaire des ruches ;
- la sensibilisation.

Ce plan n'empiète-t-il pas largement sur les compétences des Régions ? Le cas échéant, ce point ne doit-il pas faire l'objet de discussions au Comité de concertation ?

Sur le plan en tant que tel, nous avons appris que Natagora avait formulé des critiques sévères. Selon l'association, le plan :

- serait déséquilibré en faveur de l'abeille domestique et au détriment des pollinisateurs sauvages ;
- serait insuffisamment ambitieux sur la réduction des pesticides ;
- serait pauvre en indicateurs d'évaluation ;
- ne prendrait pas en compte l'objectif européen d'inverser le déclin des pollinisateurs d'ici 2030.

Les Régions ont-elles été consultées pour l'élaboration de ce plan ? Le cas échéant, quels ont été les éléments mis en avant par la Wallonie et comment ont-ils été intégrés dans ce plan ?

Comme indiqué en préambule, il semble que ce plan déborde beaucoup, voire beaucoup trop, sur les

compétences régionales. À tout le moins, cela donne l'impression que chacun fait ce qu'il veut dans son coin. Comment ce plan va-t-il s'articuler avec les politiques menées ou envisagées en Wallonie, comme le plan relatif à la lutte contre les frelons et autres ?

M. le Président. – La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, quand on parle de pollinisateurs, on ne parle pas uniquement d'abeilles mellifères. Il y a bien trois grands types de pollinisateurs : les abeilles, les syrphes et les papillons. Cela fait écho à ce que M. Spies a évoqué. On sait que ce groupe est en déclin marqué pour le moment puisque 10 % des espèces sont menacées d'extinction, soit 172 espèces, ce qui est malheureusement assez conséquent.

Il est vrai que le Plan fédéral pour les pollinisateurs, constitué pour 2026-2028, est soumis à une enquête publique. Il faut saluer l'initiative parce qu'elle est intéressante. Je ne vais pas répéter l'avis rendu par Natagora, les quelques points d'attention, notamment la quasi-focalisation sur l'apiculture et les abeilles domestiques, et le manque d'ambition, dans un premier temps, concernant la réduction des pesticides. Certains leviers se trouvent au niveau fédéral.

Quel est votre avis sur ce plan ? Nous connaissons ainsi votre position dans cette étape d'enquête publique. Qu'avez-vous pu apporter, avec la Région wallonne, à ce plan ?

Pourriez-vous nous faire un état des lieux du plan d'action wallon concernant les pollinisateurs ? Quel est l'état d'avancement du chapitre relatif aux pollinisateurs dans le cadre du plan de restauration, de manière plus générale, notamment pour la part wallonne ?

Qu'en est-il du marché de services que vous aviez évoqué en vue d'adapter le plan pour les pollinisateurs précédemment rédigé au futur règlement de restauration ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, à ce stade, mon administration n'a pas été officiellement associée à l'élaboration du Plan fédéral pour les pollinisateurs ni sollicitée pour remettre un avis.

S'agissant de la contribution de la Région wallonne à la lutte contre le déclin des pollinisateurs, celle-ci s'inscrit pleinement dans ses compétences, en particulier à travers les politiques de conservation de la biodiversité, de gestion des habitats et d'accompagnement du monde agricole. La Région dispose dans ces domaines de leviers concrets permettant d'agir directement et efficacement sur l'état

des populations de pollinisateurs, qu'ils soient domestiques ou sauvages.

Concernant le Plan d'action wallon pour les pollinisateurs élaboré en 2022, celui-ci a fait l'objet d'une mise à jour dans le cadre d'un marché de services confié au groupe de recherche Sytra. Cette mise à jour vise à adapter le plan aux exigences du Règlement sur la restauration de la nature qui prévoit d'inverser le déclin des pollinisateurs d'ici 2030 puis d'engager une tendance à la hausse. Les livrables ont été transmis à l'administration en juin 2025. Ce travail constitue aujourd'hui une base de référence pour la poursuite des travaux. Il alimentera directement les travaux du comité thématique « Pollinisateurs » dont les échanges avec les parties prenantes débiteront dans les prochaines semaines. Des actions concrètes devront découler de ces échanges et être intégrées dans la contribution wallonne au Plan national de restauration.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, je tiens à rappeler que le respect des compétences régionales est un principe fondamental de notre organisation institutionnelle. À mon avis, il n'est pas acceptable que le niveau fédéral empiète sur des matières qui relèvent clairement des Régions.

Par ailleurs, la lutte en faveur des pollinisateurs exige une action cohérente et coordonnée. Agir chacun dans son coin sans articulation claire entre les niveaux de pouvoir ne peut que nuire à l'efficacité des politiques menées. Dans ce contexte, il m'apparaît indispensable que ce dossier fasse l'objet d'une concertation formelle au sein du Comité de concertation afin de garantir le respect des compétences de chacun et la cohérence des actions engagées.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur Spies, nous ne serons pas d'accord sur le début. Je pense justement qu'une action globale entre le Fédéral et les Régions est une bonne chose. Par contre, il faut que l'action soit complémentaire et coordonnée. Là, nous sommes d'accord.

Madame la Ministre, vous avez dit ne pas avoir été consultée sur ce point. Je ne peux que le regretter et je ne manquerai pas de le relayer à qui de droit. Je compte sur chacun pour le faire de son côté. Nous savons que la consultation s'est terminée le 31 mars et qu'ils sont en train d'analyser les retours reçus.

Pour notre part, vous l'aurez compris, nous serons particulièrement attentifs à deux points. D'une part, la dimension relative aux pesticides et la trajectoire de ce plan. Sinon, cela n'aurait pas de sens par rapport au travail que nous menons en Région wallonne. D'autre part, le fait que ce plan contienne des indicateurs puisque l'une des critiques relatives au Programme

wallon de réduction des pesticides est qu'il n'y avait aucun indicateur. On peut se donner des trajectoires, mais, si l'on ne les suit pas, cela ne servira à rien.

Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la lutte contre le trafic et la capture
illégal d'oiseaux sauvages en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre le trafic et la capture illégale d'oiseaux sauvages en Wallonie ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, le 16 février dernier, le Tribunal de première instance de la province de Luxembourg, division de Neufchâteau, a condamné trois individus pour des faits graves de braconnage, notamment liés à la falsification de bagues d'identification d'oiseaux destinée à faire passer des spécimens prélevés dans la nature pour des oiseaux d'élevage.

Cette affaire, qui fait suite à une enquête menée par l'Unité antibraconnage du DNF après la découverte d'une installation de tanderie en 2020, rappelle que la protection de la biodiversité nécessite des règles claires, des contrôles ciblés et des sanctions réelles. La tanderie est interdite en Wallonie et en Belgique depuis 1993. Il est important que cette interdiction soit respectée.

Ce dossier met en évidence certaines limites du cadre réglementaire, en particulier de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 novembre 2003 fixant des dérogations aux mesures de protection des oiseaux. Les modalités de délivrance des bagues et leur encadrement technique mériteraient, semble-t-il, d'être réévalués aujourd'hui afin de renforcer la traçabilité et sécuriser les contrôles de terrain.

Par ailleurs, le rapport BirdLife de 2022 rappelle que la Belgique reste malheureusement mal classée en matière de braconnage d'oiseaux protégés en Europe.

Dans ce contexte, envisagez-vous une révision ciblée de l'arrêté du 27 novembre 2003 afin de mieux encadrer la détention en captivité d'oiseaux indigènes et de lutter contre le trafic d'oiseaux sauvages ? Un plan d'action spécifique de lutte contre la tanderie est-il à l'étude en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la lutte contre le trafic et la capture illégale d'oiseaux sauvages fait l'objet d'une attention soutenue et constitue une priorité pour les services compétents, en particulier pour l'Unité antibraconnage qui agit de manière ciblée, tant en matière de contrôle que de répression. Des collaborations sont par ailleurs en place avec les homologues flamands et français afin de renforcer l'efficacité des actions menées.

Le dispositif réglementaire en matière de bague, encadré par l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 novembre 2003 fixant des dérogations aux mesures de protection des oiseaux, vise à contrer le trafic et la capture illégale d'oiseaux sauvages.

Mon cabinet a eu l'occasion de rencontrer l'Association ornithologique belge qui a fait part de certains points d'attention ainsi que des difficultés rencontrées dans l'application de cet arrêté. Une rencontre avec la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux est prévue prochainement afin d'échanger sur la problématique de la tanderie de manière plus globale ainsi que sur les attentes éventuelles en matière d'évolution du cadre. Par ailleurs, j'ai échangé avec mon administration sur les points d'attention relatifs à l'application du cadre existant et aux contrôles.

L'ensemble de ces échanges, déjà intervenus et à venir, ainsi que les éléments portés à ma connaissance contribuent à alimenter la réflexion et permettent d'évaluer de manière approfondie les besoins en la matière ainsi que l'opportunité d'éventuels ajustements. Je resterai attentive aux enseignements issus de ces échanges afin d'apprécier les suites qu'il conviendra d'y réserver.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir souligné l'attention et la priorité que vous accordez à ces questions et à ces enjeux. La décision du 16 février dernier montre bien que certains contournements existent encore, notamment quand il s'agit de faire passer des oiseaux prélevés dans la nature pour des oiseaux d'élevage.

Je me réjouis que vous rencontriez prochainement la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux. Je salue votre volonté de rester attentive à cette problématique. Il est essentiel de poursuivre le travail avec le DNF et l'ensemble des acteurs concernés pour voir si des adaptations ciblées du cadre actuel sont nécessaires, notamment sur la question des bagues, de la traçabilité et des contrôles.

Un état des lieux précis des failles éventuelles du dispositif ainsi que des pistes de solution serait utile. L'objectif n'est pas d'alourdir les procédures pour les éleveurs ou les détenteurs qui sont en règle, mais, au contraire, de mieux prévenir les fraudes, de mieux

protéger les espèces sauvages et de donner aux services de contrôle des moyens d'agir plus efficacement.

(M. Fontaine, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les suites de la réunion du 9 avril 2026 sur
le futur plan Loup »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les suites de la réunion du 9 avril 2026 sur le futur plan Loup ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, dans le prolongement de ma précédente intervention relative au futur plan Loup, vous indiquez qu'une réunion entre l'administration et les représentants des éleveurs se tiendrait le 9 avril dernier avec l'objectif d'examiner les perspectives d'évolution de ce dossier particulièrement sensible.

Depuis lors, de nombreux acteurs de terrain restent dans l'attente d'éclaircissements concrets quant aux orientations qui seront retenues, que ce soit en matière de protection des troupeaux, de simplification des procédures ou encore d'indemnisation des pertes.

Dès lors, pouvez-vous préciser quels enseignements ont été tirés de la réunion du 9 avril dernier ? Quelles pistes concrètes ont émergé à cette occasion ? Dans quels délais ces éléments seront-ils traduits dans le futur plan Loup ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la réunion du 9 avril 2026 a permis d'informer les représentants des organismes professionnels agricoles quant à la situation du loup en Europe et en Wallonie ainsi que de présenter un premier bilan du plan Loup actuellement en place. Les forces et les faiblesses de ce plan ont été listées, et des propositions d'amélioration et d'ajout de mesures ont été présentées.

Ce sont précisément ces propositions qui feront l'objet d'une concertation lors de la prochaine réunion avec les parties prenantes. Il est donc prématuré de vous en faire la synthèse aujourd'hui. Je puis cependant vous assurer que les échanges s'effectuent dans un climat constructif.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments dont vous nous avez fait part concernant l'information ainsi que l'analyse des forces et faiblesses du plan.

Il faut d'abord renforcer concrètement – on en a déjà discuté – les moyens de protection puisque la cohabitation repose, me semble-t-il, sur la combinaison de clôtures et de chiens de protection, mais également, comme je l'ai vu dans d'autres pays, d'une présence humaine. Toutefois, cette combinaison ne révélera son plein potentiel que si les éleveurs sont réellement accompagnés et concertés, comme vous le faites actuellement. Cela suppose un suivi technique personnalisé, des analyses de vulnérabilité, un soutien accru aux équipements et une véritable structuration du gardiennage. Il est aussi essentiel de développer – j'en ai déjà parlé dernièrement – la filière des chiens de protection, et ce, d'une manière professionnelle et adaptée aux différents élevages.

Ensuite, à mon sens, nous devons soutenir davantage l'innovation, ce qui est fait également. Il y a des pistes dans d'autres pays qui testent déjà des solutions comme les dispositifs d'effarouchement et les nouvelles technologies. La Wallonie, elle aussi, doit expérimenter, évaluer et déployer ce qui fonctionne déjà réellement en dehors de nos frontières. Je ne doute pas que tout cela fera partie de la liste des différentes analyses.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Loïc Jacob
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'action de la Ligue royale belge pour la
protection des oiseaux (LRBPO) visant à
réduire l'impact de la chasse sur les marais
d'Harchies »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'action de la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux (LRBPO) visant à réduire l'impact de la chasse sur les marais d'Harchies ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, on en revient aux marais d'Harchies dont on a discuté en commission en septembre dernier. On sait que c'est un problème qui n'est pas neuf et que peu de solutions ont été trouvées. Je vous rassure d'entrée de jeu sur le fait que je ne vous incrimine pas

particulièrement, mais que je viens plutôt avec quelques questions et considérations.

Ces marais sont un véritable joyau de la biodiversité wallonne, européenne et même internationale : site Natura 2000, zone humide d'importance au titre de la Convention de Ramsar et très riche avifaune. Le dernier Plan de relance de la Wallonie a déboursé pas moins de 1,4 million d'euros pour revaloriser le site au niveau touristique et environnemental. Selon moi, c'est le parfait exemple de ce que le Gouvernement, dans le cadre de sa DPR, souhaite porter comme sites naturels.

Fin mars dernier, le ministre fédéral des Affaires étrangères vous a transmis un courrier dans lequel il vous propose, avec son appui, de prendre contact avec votre homologue français dans le but d'échanger sur le sujet, notamment en ce qui concerne les pratiques de chasse problématiques du côté français qui sont dénoncées par de nombreuses associations, dont la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux.

Pour faire bouger les choses, cette dernière entend agir à l'échelle internationale puisqu'elle a annoncé une action via plusieurs canaux, à savoir déposer plainte auprès de la Commission européenne, demander d'organisation d'une mission consultative Ramsar et écrire au préfet du Nord pour lui demander d'interdire les activités en question. À défaut de réponse et de mesures concrètes obtenues à l'amiable – je vous avoue que je me fais peu d'illusions sur ce fait via les actions de la LRBPO –, elle envisage carrément d'introduire un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille pour excès de pouvoir au regard de la directive Oiseaux.

Avez-vous échangé avec la LRBPO sur ses différentes actions ? Si oui, qu'est-il ressorti de vos échanges ? Avez-vous pris contact avec le préfet du Nord, comme l'a suggéré le ministre des Affaires étrangères ? Quelles suites complémentaires potentielles envisagez-vous sur le sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, comme vous le soulignez, les difficultés rencontrées au niveau du marais d'Harchies ne sont pas nouvelles. Ce site constitue un espace naturel d'une valeur exceptionnelle, en particulier pour l'avifaune, et revêt une importance majeure à l'échelle régionale et internationale.

Les investissements significatifs réalisés dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie témoignent de l'attention particulière portée par le Gouvernement à la protection et à la valorisation de ce site.

La préservation de cette biodiversité se heurte toutefois à une réalité bien connue : les oiseaux ne

connaissent pas les frontières administratives et peuvent être exposés, au-delà de celles-ci, à des pratiques susceptibles d'impacter leur conservation. J'ai d'ailleurs envoyé un courrier au préfet de la Préfecture du Nord à ce sujet.

J'ai été informée des démarches envisagées par la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux. Une rencontre avec mes services est prévue prochainement afin d'examiner ces initiatives et d'identifier les pistes d'action possibles.

Dans ce cadre, des contacts avec les autorités françaises devront être poursuivis afin d'aborder cette problématique dans un esprit de coopération transfrontalière et de recherche de solutions partagées.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette première information. Il est certain que les oiseaux sauvages n'ont pas de frontières. On a dépensé de l'argent public wallon – et l'on sait qu'il est rare – pour valoriser un site. Ces oiseaux ne subissent pas les conséquences de pratiques d'un autre âge à 1 000 kilomètres, mais à 100 mètres de là où l'on a investi de l'argent public wallon pour leur permettre d'être dans un site naturel leur convenant.

Ce genre de pratique d'un autre âge du côté français est tout aussi inutile qu'élever des faisans domestiques puis de leur tirer dessus à 15 mètres de la cage où ils ont vu le jour. Cela n'a aucun sens. Je sais qu'il n'est pas évident de faire bouger les choses, mais, étant donné que vous avez l'occasion d'avoir l'appui du Fédéral pour vous y aider, il faut en profiter.

J'ai entendu que vous aviez envoyé un courrier au préfet, mais je n'ai pas entendu la date ni si vous aviez reçu une réponse. J'ai entendu que vous aviez échangé avec la LRBPO, ce qui est une bonne chose. Vous avez dit que vous alliez continuer les démarches vers vos homologues, ce qui est également une bonne chose. La moindre avancée sur le sujet sera mise à votre crédit. Nous avons intérêt, ensemble, à essayer de faire changer les choses du côté français.

Question orale

de **M. Eddy Fontaine**

à **Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'incapacité du Gouvernement à simplifier la vie administrative des agriculteurs »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'incapacité du Gouvernement à simplifier la vie administrative des agriculteurs ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, lors d’une visite de terrain à l’IFAPME de Perwez, le 7 avril dernier, vous avez annoncé la création d’une plateforme sur laquelle les agriculteurs et agricultrices pourraient trouver l’ensemble des informations administratives utiles. Pouvez-vous préciser le périmètre de cette plateforme ?

Nos agriculteurs sont soumis à des règles européennes, fédérales et wallonnes. Quels contacts préalables avez-vous eus avec les autres niveaux de pouvoir en vue d’alimenter cette plateforme ? Quand sera-t-elle en ligne ? Quel est le coût de sa création ?

Par ailleurs, vous indiquiez que vous alliez diminuer le nombre de contrôles auxquels les agriculteurs et agricultrices sont soumis. Relativement aux contrôles réalisés par vos services, quelles instructions ont été données pour limiter les contrôles et pour passer d’une logique de sanction à une logique d’avertissement ?

Par rapport aux contrôles qui ne dépendent pas de vos services, quels contacts avez-vous eus avec vos homologues, européen ou fédéral, afin qu’eux aussi fassent évoluer la façon dont leurs services contrôlent les agriculteurs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la plateforme MyAgri sera un guichet numérique unique qui permettra à chaque agriculteur wallon d’accéder en un seul endroit et avec une authentification unique à l’ensemble de ses démarches administratives.

Dans sa première phase, la plateforme regroupera des services aujourd’hui disponibles au guichet de l’agriculture. Elle intégrera notamment un système d’alertes proactives sur les échanges administratifs clés et la possibilité de générer directement les documents utiles pour les démarches administratives. Petit à petit, l’ensemble des démarches seront présentes sur cette plateforme.

MyAgri est pensé dès le départ pour être interopérable. L’approche est progressive et pragmatique. Nous déployons d’abord les outils wallons que nous maîtrisons puis nous étendrons la plateforme aux données fédérales et autres dans le respect des cadres juridiques applicables. Des conventions de partage de données avec le niveau fédéral seront engagées dans ce cadre.

Nous ne partons pas de zéro. Une analyse juridique a déjà été commanditée et obtenue pour anticiper ces questions de propriété intellectuelle et d’accès aux données. La première phase de MyAgri sera opérationnelle d’ici la fin de l’année 2026, c’est-à-dire

dans les prochains mois. C’est un engagement clair. Le travail de cadrage entre nos services digitaux et les services métiers est en cours. Nous veillerons à ce qu’aucune migration ne perturbe les processus critiques, notamment la déclaration annuelle de superficie dont dépendent directement les paiements PAC.

Le budget est en cours de finalisation. Le travail conjoint entre nos équipes digitales et les services métiers permettra d’établir une estimation précise couvrant le développement, l’intégration des services existants, l’infrastructure et la sécurité. Je peux déjà affirmer que nous construisons sur l’existant sans repartir de zéro, ce qui garantit une maîtrise des coûts.

Concernant la problématique des contrôles, j’ai donné à mon administration une instruction claire visant à réduire la pression des contrôles sur les agriculteurs ainsi que de sortir d’une logique punitive privilégiant davantage l’accompagnement et l’investissement plutôt que la sanction. Ce travail est en cours et s’inscrit dans les marges permises par le cadre européen actuel, l’objectif étant de trouver un équilibre permettant de préserver la possibilité de continuer à bénéficier des fonds européens.

Concrètement, des efforts sont déjà réalisés pour limiter les contrôles sur place, notamment en favorisant un passage unique annuel, conformément aux possibilités offertes par le règlement Omnibus 3. J’ai demandé une analyse sur l’adaptation d’un certain nombre d’éléments présents dans ce règlement.

Par ailleurs, j’ai engagé des échanges aux différents niveaux pour faire évoluer les pratiques au-delà de mes seuls services. J’ai ainsi rencontré personnellement le commissaire européen en charge de l’Agriculture afin d’aborder cette question ainsi que mon collègue fédéral compétent pour certains aspects de contrôle. Ce chantier est en cours et s’inscrit dans une volonté affirmée de simplifier et d’allonger les contrôles appliqués aux agriculteurs.

Contrairement à ce que vous affirmez, une réforme structurelle de cette ampleur ne peut se faire en quelques mois. Depuis ma prise de fonction, j’ai engagé de manière déterminée un travail de simplification administrative avec déjà quelques avancées concrètes :

- l’adaptation du Plan stratégique de la PAC à un certain nombre de modalités simplifiées pour plus de bon sens et pour plus de facilité pour les agriculteurs ;
- l’intégration des organisations agricoles dans l’élaboration des mesures et des documents ;
- la modification du Code de l’agriculture pour concrétiser le principe du *only once* qui sera très nécessaire au niveau de la plateforme MyAgri.

Ce travail se poursuit avec la même exigence en relation avec l’Union européenne et avec la même volonté d’aboutir. Le cap est clair et le travail se

poursuit. La première phase de MyAgri sera opérationnelle d'ici les prochains mois.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je ne sais pas où j'ai affirmé certaines choses, Madame la Ministre. Je recherche dans mon intervention durant laquelle je n'ai rien affirmé du tout.

Je vais vous affirmer quelque chose : certes, l'idée de la plateforme MyAgri est nouvelle, mais, pour le reste, nous avons l'impression que l'on nous ressort – je ne parle pas de vous – depuis des années toujours la même soupe concernant la simplification administrative. Je vais vous éviter de repasser l'ensemble des ministres qui se sont succédé tant à la Région wallonne qu'au Fédéral. Comme je l'ai dit lors d'une précédente intervention, on ne peut pas accuser les socialistes sur ce coup-là. J'ai bien dit « sur ce coup-là ».

En attendant, j'ai bien noté que l'objectif est d'aboutir et d'être opérationnel fin 2026 pour la partie qui concerne la Wallonie – c'est déjà pas mal – et que le budget est en cours de finalisation.

En termes de contrôle, comme vous l'aviez déjà évoqué lors d'une précédente réponse, il est question de sortir d'une logique punitive. Quand on va dans les fermes, on entend les gens parler de punition, alors que les agriculteurs attendent autre chose.

Le chantier est en cours. Je viens de parler de simplification administrative. Vous avez évoqué les contacts que vous avez pris avec vos homologues européen et fédéral. On restera attentif sur le sujet.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la dermatose nodulaire contagieuse »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la dermatose nodulaire contagieuse ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, j'ai la chance de vivre dans une région où l'élevage bovin est lié au sol. En cette période de printemps, les vaches et les veaux sortent des étables et des stabulations pour rejoindre les prairies. Depuis juillet dernier, une nouvelle inquiétude a gagné nos fermes, à savoir la présence de foyers de DNC en France.

Lors de nos derniers échanges en commission, vous avez rappelé que la gestion sanitaire de la DNC relève

principalement du niveau fédéral via le SPF Santé publique, l'AFSCA et Sciensano. Vous avez indiqué qu'une analyse des impacts économiques indirects avait été réalisée par la DAEA afin d'objectiver les conséquences d'un abattage total et que la gestion des sous-produits animaux, des fumiers et des dépouilles relevait des compétences de votre collègue en charge de l'Environnement.

Cela signifie que, le cas échéant, pour gérer la présence de foyers infectieux et leurs conséquences, il est nécessaire d'avoir une bonne coordination entre les niveaux de pouvoir, mais également au niveau du Gouvernement wallon. Comment se sont organisés les échanges avec vos collègues depuis nos échanges de janvier dernier ?

Alors que les animaux vont sortir des étables, des mesures de prévention et de communication communes vers les agriculteurs et agricultrices sont-elles à l'ordre du jour ? Quels échanges formalisés avez-vous engagés avec le ministre de l'Environnement concernant le blocage, le transport des fumiers et l'évacuation des carcasses afin d'éviter toute improvisation en cas de crise ?

En ce qui concerne les rassemblements d'animaux, comme la Foire de Libramont et celle de Battice, voire le marché couvert de Ciney, des scénarios sont-ils préparés avec l'AFSCA et les organisateurs pour garantir la sécurité sanitaire sans pénaliser le secteur ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la vigilance et la surveillance de la situation concernant la DNC par les services compétents se rajoutent bien entendu à celles de la fièvre catarrhale ovine et de la maladie hémorragique épizootique.

Le Fédéral coordonne actuellement l'élaboration d'un arrêté ministériel afin de préciser les mesures opérationnelles à mettre en œuvre en cas de crise, y compris celles relatives aux mouvements d'animaux, aux rassemblements et aux mesures de biosécurité. Cet arrêté est élaboré en concertation avec les entités fédérées, le secteur et les organisations professionnelles.

Au niveau régional, nous disposons des plans d'urgence généraux et des dispositifs qui permettent une coordination rapide avec la protection civile. La gestion des déchets biologiques – cadavres, lait cru et effluents – et l'accès aux infrastructures de traitement relèvent de la compétence de M. Coppieters, le ministre de l'Environnement.

À l'approche de la période de mise à l'herbe et de sortie des animaux des étables, une attention particulière est portée à la prévention et à l'information des éleveurs. À cet égard, l'ARSIA a mis à disposition un

dossier d'information détaillé sur la DNC qui est accessible via la page d'accueil de son site internet. Les éleveurs ont été avertis de la création de ce dossier par courriel et par SMS. Des réunions en présentiel ainsi qu'un webinaire à destination des éleveurs et des vétérinaires ont été organisés. Les importations de bovins étant identifiées comme le principal facteur d'introduction de la maladie, les informations et les mesures préventives concernant ce risque sanitaire ont été insérées dans le dossier d'information.

Par ailleurs, l'ARSIA est désormais en mesure de réaliser des analyses DNC à titre préventif, notamment dans le cadre des importations en provenance de pays à risque, ce qui permet la gestion rapide d'une éventuelle introduction du virus en Wallonie. Les autorisations de rassemblement de bovins sont octroyées par l'AFSCA. Au vu de la situation sanitaire actuelle, il n'est pas envisagé de mesures restrictives, si ce n'est pour les zones non indemnes situées dans les autres pays.

La Wallonie est donc pleinement mobilisée, en étroite collaboration avec le Fédéral et avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de se préparer de manière coordonnée à la gestion d'une éventuelle crise dans le respect des compétences de chacun.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir bien voulu partager les informations dont vous disposez pour l'instant.

Dans l'une de mes questions, je vous demandais les échanges formalisés engagés avec le ministre de l'Environnement concernant, entre autres, le blocage et le transport de fumier. Vous avez évoqué le transport de fumier et l'évacuation des carcasses en disant que c'était M. le Ministre Coppieters. Cependant, sauf si je n'ai pas été attentif, je n'ai pas eu de réponse concernant les échanges que vous avez eus avec lui. L'ensemble de la question indique qu'il faut une coordination aussi bien avec le Fédéral qu'en intrawallon. Il serait intéressant de savoir comment il envisage les choses. Au-delà de lui poser la question, je pensais qu'il y avait eu une coordination entre vous.

Je note que l'autorisation des rassemblements pour les différentes foires est délivrée par l'AFSCA et que, pour l'instant, il n'y a pas, compte tenu de la situation, de restrictions prévues.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la définition de l'agriculteur actif »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la définition de l'agriculteur actif ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, si vous saviez le nombre de fois que j'ai déjà posé cette question ! À vous, je pense que c'est la première fois, mais il faut une première fois à tout.

Depuis de nombreuses années, la Wallonie cherche à définir la notion d'agriculteur actif. Il s'agit d'un enjeu très important puisque c'est à lui que peuvent être versées les primes du premier pilier de la PAC. En corollaire de cette définition, ce sont les agriculteurs pensionnés qui peuvent continuer à percevoir ces primes. Cet élément a d'ailleurs été central dans le schisme qui a touché la FWA et la FJA en 2022.

Quel est aujourd'hui l'état des lieux des travaux que vous menez en la matière ? Fin octobre, vous annonciez qu'une note reprenant vos orientations serait bientôt présentée au Gouvernement. Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu passer cette note. Qu'en est-il ? Où en est-on six mois plus tard ?

Relativement à la question des agriculteurs pensionnés, où en êtes-vous dans vos réflexions ? Seront-ils toujours éligibles aux primes lors de la prochaine programmation ? Le cas échéant, s'ils venaient à être exclus, quels dispositifs mettriez-vous en place afin de favoriser l'accès des jeunes à la profession ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, comme vous le savez, la notion d'agriculteur actif soulève une question essentielle dans le cadre de l'attribution des aides de la PAC. Ce n'est pas une question simple et ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la Commission européenne a choisi de laisser aux États membres la responsabilité de déterminer eux-mêmes les critères à prendre en compte.

La question de la définition d'agriculteur actif a été intégrée dans ma note d'orientation sur la stratégie foncière adoptée par le Gouvernement wallon le 5 novembre dernier au vu des interrelations fortes avec le foncier agricole. Le groupe de travail sur ce thème s'est déjà réuni à plusieurs reprises. Les discussions sont

constructives et avancent bien pour atteindre les objectifs.

Dans le projet de modification du plan stratégique 2027, les conclusions de ce groupe de travail ainsi que les choix définitifs qui seront arrêtés seront intégrés en vue de leur adoption selon la procédure habituelle. L'objectif est clair : exclure les sociétés de gestion et favoriser le renouvellement des générations.

La question de l'arrêt des aides aux pensionnés sans successeur est abordée dans ce cadre. Les modalités de ce dispositif font actuellement l'objet de travaux, notamment dans le cadre du dernier groupe de travail, à savoir celui relatif à l'agriculteur actif.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – J'ai retenu que vous considérez la question comme étant essentielle, mais je pense que c'est le cas de tous et toutes autour de la table et dans les fermes. Comme vous l'avez évoqué, l'Europe se décharge sur la responsabilité des États membres.

Vous avez évoqué le groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises ainsi que le fait que le travail avance bien, l'objectif étant d'exclure les sociétés de gestion. Vous ne m'avez pas donné de délai, mais nous reviendrons – ce sera la deuxième fois – avec la question dans quelque temps afin de voir comment on avance.

Certes, Madame la Ministre, c'est une question très complexe que vos prédécesseurs n'ont pas pu trancher, mais je souhaite très sincèrement que vous y arriviez.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la fusion entre l'APAQ-W, Biowallonie et
le Collège des producteurs »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la fusion entre l'APAQ-W, Biowallonie et le Collège des producteurs ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, lors de notre échange du 19 janvier 2026, vous confirmiez votre volonté de rapprocher l'APAQ-W, Biowallonie et le Collège des producteurs afin de créer une nouvelle entité plus lisible et plus efficiente, tout en précisant que l'analyse juridique était toujours en cours, notamment en raison du rapprochement entre un organisme public et des ASBL avec des statuts différents du personnel.

Vous indiquiez aussi qu'un état des lieux des ressources humaines, informatiques et matérielles était en cours, qu'environ 102 travailleurs seraient concernés et que la pose des premières bases visait le début 2027. Où en est l'analyse juridique annoncée, à savoir les options de forme retenues, les points bloquants et le calendrier de décision ?

L'état des lieux des RH, de l'IT et du matériel est-il finalisé ? Un scénario de gouvernance – missions, organigramme, sites, articulation « bio » et « toutes filières » – est-il déjà établi ? Quelles garanties pouvez-vous donner aux travailleurs sur le maintien des droits, l'absence de pertes d'emploi et la méthode de concertation avec les organisations syndicales compte tenu de statuts différents ?

Comme on le voit dans le secteur du lait et comme on l'a vu lors du congrès de l'UNAB, la consolidation des filières agricoles – production, transformation, valorisation, promotion et commercialisation – est un enjeu central et crucial. Dans tous les cas, il faudra que le nouvel organisme en fasse une mission prioritaire.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le projet de rapprochement entre les trois structures – l'APAQ-W, Biowallonie et le Collège des producteurs – pour créer une nouvelle entité avance. Nous travaillons ensemble pour construire une nouvelle entité qui accompagnera l'agriculture wallonne, que ce soit dans la promotion des produits locaux, la construction de filières ou encore le développement des filières de l'agriculture biologique. L'objectif de cette réforme est d'avoir la meilleure synergie entre les expertises présentes au service de la structuration, la création et la promotion de filières pour apporter davantage de valeurs et donc de revenus aux agriculteurs.

La forme de la future entité n'est pas encore définie, car elle dépendra de l'ensemble des missions qui seront allouées à la structure. À ce stade, nous définissons ensemble la future organisation de la structure. Celle-ci vise notamment à préciser les modalités de gouvernance, les différentes missions confiées à l'entité ainsi que les différents champs d'action dans lesquels elle sera amenée à intervenir. La création devra passer par un changement de réglementation, notamment du Code wallon de l'agriculture qui reprend le fonctionnement de l'APAQ-W et du Collège des producteurs. L'analyse juridique détaillée et définitive reste conditionnée par le choix de la forme que prendra la future entité. Il n'est donc pas encore possible de déterminer l'ensemble des dispositions qui devront ou pourraient être mises en œuvre en matière de gestion du personnel.

Je suis très attentive à ce que l'expertise développée au sein des trois organismes soit maintenue afin que cette nouvelle entité soit efficace et apporte le concret nécessaire à l'agriculture wallonne. Je peux également souligner que le personnel est régulièrement tenu informé de l'état d'avancement des travaux, notamment par l'intermédiaire de ses responsables. Par ailleurs, les organisations syndicales seront associées en temps utile, dès que des éléments relatifs à l'impact sur le personnel pourront être précisés. Elles sont de toute façon tenues au courant au fil des discussions.

Comme je l'ai déjà répété à plusieurs reprises, l'objectif poursuivi consiste bien à renforcer les filières agricoles wallonnes et leur développement, le soutien à la structuration des chaînes de valeur, la recherche de nouveaux marchés et de nouvelles filières, la consolidation des débouchés et leur promotion.

L'agriculture biologique sera soutenue, tant dans le conseil et l'encadrement des producteurs, l'aide à la conversion, le soutien des filières, le développement de débouchés que la promotion de manière générale.

Je souhaite que la nouvelle entité soit un outil au service de l'agriculture wallonne qui bénéficie d'une certaine souplesse afin de répondre aux enjeux futurs, aux éventuelles crises et à un meilleur revenu pour les agriculteurs.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – La fusion évoquée depuis des mois crée une certaine incertitude dans le secteur, mais aussi pour le personnel des structures concernées. Quand on ajoute à cela l'épée de Damoclès qui plane au-dessus des points APE du Collège des producteurs, puisque les autres n'en bénéficient pas, je comprends et je partage l'inquiétude de ces travailleurs et travailleuses.

Sur le fond, la fusion n'est pas dénuée de sens. Comme on l'a toujours dit – et je le répète –, on n'est pas contre cette fusion. Néanmoins, je pense à la filière bio qui vit pour l'instant – vous le savez mieux que moi, Madame la Ministre – des années difficiles à la suite des différentes crises. Il faut que cela se fasse dans le respect des spécificités des différentes filières. Il faut travailler aux complémentarités et ne pas opposer les filières les unes aux autres ni les noyer dans des opérateurs qui ne connaissent pas nécessairement toutes les spécificités du secteur. Il faut un agenda clair avec des jalons précis pour rassurer le personnel concerné ainsi que les trois structures.

Question orale

de **M. Loïc Jacob**

à **Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,**
sur « la crise du secteur de la pomme de terre »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la crise du secteur de la pomme de terre ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, le secteur est en crise – je ne vais pas revenir longuement sur la situation que vous connaissez par cœur – en raison d'une surproduction et d'une sous-consommation ainsi que des possibilités de débouchés qui ont diminué. Résultat : 200 000 tonnes en stock en Région wallonne, à la fois destinées aux industriels et aux marchés du frais, qui ne sont pas couverts par des contrats, avec un prix de la pomme de terre à 0 euro.

Dès lors, les agriculteurs tâchent de trouver des solutions. Certains donnent leur production aux consommateurs, d'autres les vendent à des prix réduits et d'autres encore les orientent vers le bétail, la biométhanisation ou même le compostage. Vendredi dernier, les acteurs que l'on vient d'évoquer dans la question précédente – l'APAQ-W et le Collège des producteurs – ont communiqué publiquement sur le sujet et ont sensibilisé les consommateurs wallons sur la situation ainsi que le fait d'acheter et de consommer wallon.

Quelles actions éventuelles entendez-vous mener et mettre en œuvre par rapport à cette situation de crise ? Une réorientation des surplus vers les banques alimentaires, avec un soutien des pouvoirs publics, peut-elle être une piste à étudier ? Quand je dis « soutien des pouvoirs publics », il ne s'agit pas d'un soutien financier, mais éventuellement d'un soutien des facilitateurs pour permettre de fluidifier les choses. Pouvez-vous nous rappeler l'accompagnement qui est offert aux producteurs pour mener la réflexion sur la réorientation partielle de leur culture dans le cadre du respect de la liberté culturelle ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la situation de 2025 est exceptionnelle vu les surfaces et les rendements élevés alors que la demande s'est contractée. Les quantités contractualisées ayant été livrées, la problématique concerne les quantités sur le marché libre.

Des contacts avec les banques alimentaires et autres acteurs de l'alimentation solidaire ont été pris. La

Fédération des banques alimentaires – neuf hangars en Belgique alimentant plus de 700 associations locales de dons en Belgique – a conclu un accord avec le groupe Colruyt qui lui fournit les surplus de ses fournisseurs habituels – 18 producteurs –, et ce, jusqu’à l’été. Les besoins de la Fédération des banques alimentaires sont donc couverts jusque mi-juillet.

Le Collège des producteurs discute en effet avec les organisateurs de la Bourse aux dons pour assurer un fonctionnement efficace de cette distribution, comme cela a été le cas en 2021. Parallèlement, des actions de communication du Collège des producteurs, de Manger Demain, de l’APAQ-W sont réalisées, tant pour promouvoir la plateforme digitale de la Bourse aux dons que pour encourager la consommation.

Si ces actions contribuent à lutter contre le gaspillage alimentaire, elles n’apporteront malheureusement une solution que pour une partie du volume en regard des surplus. Les autres options restent la valorisation au sein de canaux alternatifs, comme la biométhanisation, l’alimentation animale ou encore le compostage. Afin d’encadrer au mieux ces pratiques, la FIWAP assure un soutien technique des producteurs pour assurer le respect des principes agronomiques et la réglementation.

Réduire la dépendance des agriculteurs à la filière des pommes de terre passe par le développement de débouchés alternatifs à la fois rentables et durables. La création de nouvelles filières et la structuration de celles existantes avec un meilleur revenu sont essentielles, mais nécessitent du temps pour produire des résultats significatifs. Ces alternatives restent viables et sécurisées à condition d’être encadrées par des contrats avec les acheteurs.

Sans être exhaustive, parmi les pistes envisagées, en construction et déjà en cours aujourd’hui figurent notamment l’orge brassicole, les céréales panifiables, y compris via des contrats pour des biscuiteries, les pois protéagineux ainsi que le tournesol dont la culture progresse et encore d’autres. Le but du repère fort – la nouvelle entité dont j’ai parlé dans la question précédente – est justement de renforcer le développement de ces filières et la mise en avant de ces productions wallonnes pour donner des débouchés rémunérateurs au secteur agricole.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d’avoir fait le point. Je suis heureux d’entendre que les pouvoirs publics, de manière très large, ont joué leur rôle pour rechercher des débouchés. J’ai entendu que les besoins des banques alimentaires ont été couverts, ce qui est une très bonne chose. Dans toute situation de crise, il faut essayer d’en sortir par le haut et de voir les opportunités. Vous en avez évoqué quelques-unes. On a intérêt à structurer ces

initiatives de solidarité, si jamais la crise venait à se répéter, afin d’avoir des processus dans lesquels on pourra s’infiltrer beaucoup plus vite.

Vous avez fait un focus sur ce qui a été fait par l’APAQ-W et le Collège des producteurs sur les produits wallons. Le travail sur le repère fort est une opportunité. Vous avez intérêt à continuer d’accompagner la réflexion sur la sortie du modèle actuel du secteur puisqu’on voit bien ce que donne la surindustrialisation et l’on sait que la concurrence internationale va continuer à croître. Si l’on veut des perspectives durables, il faudra faire évoluer à tout le moins une partie du secteur.

Enfin, j’imagine que vous avez vu l’initiative de votre collègue flamand, M. Brouns, qui a lancé la Semaine de nos pommes de terre, en français et en flamand. Il s’agit d’une initiative dont on pourrait s’inspirer à l’avenir.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l’Agriculture et de la Ruralité,
sur « l’évaluation des initiatives visant à
soutenir les vétérinaires ruraux »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’évaluation des initiatives visant à soutenir les vétérinaires ruraux ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, le 8 avril 2026, une clinique vétérinaire mobile a été inaugurée en province de Luxembourg. Développé dans le cadre du projet EVE, avec la Province de Luxembourg, l’ULiège et les vétérinaires locaux, ce dispositif entend répondre à une difficulté bien identifiée : le manque de praticiens en milieu rural et la nécessité de rendre cette pratique plus attractive pour les futurs vétérinaires.

Selon les éléments relayés, ce véhicule financé à 100 % par la Province peut embarquer six étudiants et trois professeurs ainsi qu’une série d’outils de diagnostic portatifs, notamment pour l’échographie et l’endoscopie, un microscope et du matériel d’analyse. L’objectif est à la fois pédagogique et pratique : former les étudiants directement sur le terrain, au contact des exploitations agricoles, tout en apportant un appui concret aux vétérinaires traitants et aux éleveurs.

Comme vous le savez, cette initiative s’inscrit dans un contexte préoccupant : entre 3 et 8 % des étudiants s’orientent vers des carrières rurales. L’absence de

vétérinaires ruraux menace à terme la pérennité même des exploitations agricoles.

Vos services sont-ils associés à l'évaluation de ce projet pilote ? Le cas échéant, quels sont les indicateurs choisis ? Comment le Gouvernement wallon entend-il soutenir, dans le cadre de ses compétences, ce type d'initiative qui rapproche les étudiants du terrain et contribue à rendre la médecine vétérinaire rurale plus attractive ? Une concertation structurelle est-elle prévue avec la Province de Luxembourg, l'ULiège et les représentants du secteur ?

Au-delà de cette clinique mobile, envisagez-vous d'autres mesures concrètes pour favoriser l'installation et le maintien de vétérinaires en milieu rural, notamment en matière d'accompagnement des stages, de soutien à l'équipement, d'aides à l'installation ou de coordination territoriale dans les zones sous-dotées ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, comme nous l'avons constaté ensemble, sur le terrain, les vétérinaires sont des partenaires essentiels à l'agriculture et à la vie rurale.

Lors de ma visite à la Faculté de médecine vétérinaire, j'ai eu l'occasion de découvrir le modèle de véhicule dont vous parlez et d'obtenir toutes les explications utiles concernant le principe de clinique vétérinaire mobile pour enseigner aux étudiants l'art vétérinaire et la gestion de troupeaux en milieu rural. Malgré son attrait, cette approche n'est malheureusement envisageable que durant les mois où les animaux sont dans les bâtiments de l'exploitation.

Concernant les mesures concrètes favorisant l'installation et le maintien de vétérinaires en milieu rural, en concertation avec le ministre du Bien-être animal et le ministre de l'Économie, nous allons investir dans le projet de pacte Vet rural établi sur trois ans. Ce projet s'articule sur la base des leviers suivants :

- des incitations financières à l'installation ;
- des innovations pédagogiques ;
- un accompagnement professionnel.

Ce projet vise à répondre de manière coordonnée, au niveau régional, à la crise de l'attractivité et de la fidélisation en médecine vétérinaire rurale. Des leviers ont été identifiés au niveau fédéral et au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai pu en discuter avec les deux autres ministres.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Vous avez vu ce projet sur le terrain et, selon vous, il n'est utilisable

que quand les animaux sont à l'intérieur. C'est vous qui le dites, et je vous crois.

Vous êtes toutefois consciente – vous avez rappelé la visite que vous avez eue dans notre région et votre rencontre avec des vétérinaires ruraux – qu'il y a un réel problème en ruralité. Comme en médecine générale, les médecins, qu'ils soient vétérinaires ou médecins, ne s'orientent pas systématiquement ou de facto vers la ruralité. Il faut trouver une solution. Vous avez proposé un certain nombre de solutions. Nous reviendrons vers vous et nous ferons le point ultérieurement.

Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la raréfaction des abattoirs ovins en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la raréfaction des abattoirs ovins en Wallonie ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, selon le dernier Observatoire des filières agricoles du Collège des producteurs, la filière ovine connaît actuellement une relative stabilisation des prix après une période de forte volatilité. Toutefois, derrière cette amélioration conjoncturelle, des difficultés structurelles importantes subsistent. Le rapport met en évidence une raréfaction des abattoirs ovins en Wallonie. C'est un problème que l'on connaissait déjà depuis un moment, mais qui se traduit désormais très concrètement sur le terrain.

En effet, certains éleveurs sont contraints d'exporter leurs animaux vers des abattoirs situés à l'étranger, parfois dans des régions limitrophes, pour limiter les coûts d'abattage et de transport. Il en résulte une situation paradoxale où des agneaux nés et élevés en Belgique sont abattus à l'étranger avant de revenir sur notre marché. Cette évolution soulève des enjeux en matière de compétitivité pour les éleveurs ainsi que de bien-être animal, en raison de l'allongement des transports, mais aussi de souveraineté alimentaire et de relocalisation des filières.

Dans ce contexte, pouvez-vous dresser un état des lieux actualisé des capacités d'abattage d'ovins en Wallonie et nous indiquer le nombre d'infrastructures encore actives sur le territoire ? Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il pour soutenir le maintien ou le développement d'abattoirs de proximité, y compris mobiles ? Enfin, cette problématique s'inscrit-elle dans

une stratégie plus large de relocalisation de la filière ovine wallonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, concernant l'état des lieux des abattoirs d'ovins en Wallonie en 2025, il en existe sept. Trois abattoirs ont procédé chacun à l'abattage de plus de 1 000 ovins et quatre abattoirs sont accessibles uniquement aux éleveurs privés. Ces derniers abattent entre 30 et 201 ovins par an pour des circuits courts et privés.

Sur les 31 304 abattages d'ovins en Wallonie, 20 446 sont abattus à Ath, soit deux tiers des abattages pour la Wallonie. Les trois abattoirs les plus actifs sont décentralisés par rapport à la Wallonie puisqu'il s'agit des sites de Virton, d'Ath et d'Aubel.

En moyenne, 25 éleveurs d'ovins s'installent chaque année. À ce jour, la Wallonie comprend 82 000 brebis de plus de six mois, dont 53 600 sont détenues par des professionnels.

Concernant les aides, une aide à l'investissement de 56 000 euros a été accordée à l'abattoir communal de Virton pour rénover la ligne ovine et améliorer l'ergonomie. L'investissement permettra la production d'énergie et la réduction des coûts énergétiques.

Une concertation avec les syndicats agricoles aura bientôt lieu à propos des abattoirs. J'ai demandé à ce qu'ils abordent le volet relatif aux ovins.

Avec le ministre-président, en charge du Bien-être animal, j'ai octroyé une subvention annuelle à la Faculté de médecine vétérinaire concernant une étude de faisabilité de l'abattage en exploitation à l'aide d'une structure mobile. Les premiers résultats de cette étude sont attendus pour la fin de l'année.

Enfin, pour rappel, dans le cadre de la programmation de la PAC 2023-2027, il existe une aide couplée au maintien des brebis qui permet d'assurer un revenu stable.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Aujourd'hui, la question des capacités d'abattage reste un maillon essentiel pour garantir la viabilité de la filière ovine en Wallonie.

J'ai bien noté les différentes aides et actions mises en place, que ce soit les aides à l'investissement, les concertations avec les syndicats et la subvention pour une étude qui sera connue d'ici la fin de l'année.

La relocalisation de la filière constitue un enjeu stratégique pour notre souveraineté alimentaire en Wallonie. Je resterai attentive à la suite.

**Question orale
de M. Freddy Mockel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'enquête du magazine *Imagine* sur les
pesticides en Belgique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'enquête du magazine *Imagine* sur les pesticides en Belgique ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, l'enquête « Belgique toxique » du magazine *Imagine* paru la semaine passée est éloquent. Si de nombreux éléments sont connus sur la thématique, la lecture de ce dossier est à nouveau terriblement inquiétante et révoltante.

Sans surprise, on peut lire que vous attendez les résultats des États généraux de la protection des cultures pour venir avec des propositions concrètes en termes de réduction de pesticides. On peut néanmoins lire dans l'enquête certains témoignages critiques de ces EGPC qui les qualifient de « grand broil de plus » et évoquent « une approche par filière, technosolutionniste, autour d'un thème insignifiant, listant tout ce que l'on connaît déjà, doublée d'une usine à gaz où l'industrie ne manque pas de se positionner ».

Certains députés de la Commission, dont je ne fais pas souvent partie, ont pu entendre d'autres critiques à l'égard de l'organisation et de l'objectif de ce processus lors des visites qu'effectue cette Commission. Ce ne serait donc pas un avis isolé.

Quelle est votre analyse de cette position critique ? Quelles sont les balises et les garanties mises en place pour que les États généraux de la protection des cultures ne soient pas la cible de lobbies industriels et pharmaceutiques ? C'est cela qui m'importe. Lors de la visite de la Commission de l'agriculture au CRA-W, il avait été précisé qu'il y a une représentation équilibrée de toute la filière, en ce compris une représentation industrielle des produits phytopharmaceutiques.

L'enquête du magazine met en lumière le rôle bien trop puissant des lobbies phytopharmaceutiques dans les décisions politiques à chaque niveau de pouvoir. Estimez-vous que ceux-ci ont leur place au sein d'États généraux de la protection des cultures qui visent précisément à réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ? L'enquête du magazine remet

en exergue le conflit d'intérêts évident des conseillers agricoles qui sont également les représentants de firmes phytopharmaceutiques.

Le projet TerrAé, mis sur pied sous la précédente législature par Mme Tellier, avait notamment pour objectif de fournir un conseil indépendant aux agriculteurs wallons, mais vous avez choisi de vider ce projet de sa substance. Pouvez-vous m'indiquer quelles sont désormais les missions attribuées à Natagriwal, Fourrages Mieux et GREENOTEC avec le budget restant qui leur est alloué dans ce cadre ? Un conseil agricole est-il prévu ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je souhaite rappeler en premier lieu que le Centre wallon de recherches agronomiques est un organisme public dont les ressources proviennent majoritairement de fonds régionaux et européens. Le CRA-W conduit en permanence de nombreux projets de recherche dans des cadres compétitifs et transparents, au service des politiques publiques agricoles et environnementales.

Il arrive que le CRA-W travaille pour des acteurs privés, y compris des entreprises du secteur phytopharmaceutique, notamment dans le cadre des demandes d'autorisation. Ces collaborations demeurent toutefois strictement encadrées avec des évaluations de risque de conflits d'intérêts. Elles n'accordent en aucun cas à l'industriel un quelconque pouvoir sur les orientations scientifiques, les méthodes ou les résultats. Le cadre contractuel et la gouvernance publique du CRA-W offrent des garanties solides en matière d'indépendance scientifique.

Concernant les centres pilotes agricoles et horticoles, je souhaite être très claire : ces structures sont des ASBL agréées par la Région wallonne dans le cadre du Code wallon de l'agriculture. Leur agrément comme leur financement sont subordonnés au respect de missions définies par l'autorité publique. Elles opèrent sans finalité commerciale sur la base de programmes annuels approuvés par le Gouvernement et font l'objet d'un contrôle administratif régulier.

Leur mission est sans ambiguïté : apporter un appui technique neutre et collectif aux agriculteurs, fondé sur l'observation de terrain, les essais comparatifs et les principes de la lutte intégrée. Il ne s'agit nullement de promouvoir des intrants ou des solutions commerciales, mais d'aider les agriculteurs à choisir leurs pratiques pour mener à bien leurs cultures et avoir un revenu ainsi que réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques au strict nécessaire.

Je tiens également à préciser qu'aucun subventionnement de l'industrie phytopharmaceutique n'existe au sein du Service public de Wallonie dans le

cadre de mes compétences. Certes, des soutiens ponctuels à l'innovation peuvent exister, notamment pour des projets de biocontrôle, comme des projets qui étudient l'usage de bactéries et d'extraits végétaux en alternative aux produits phytopharmaceutiques, ou de jeunes entreprises, mais ils relèvent alors de politiques économiques ou de recherche et non pas de la promotion de produits phytopharmaceutiques.

Concernant les États généraux de la protection des cultures, comme il vous a été expliqué lors de la visite au CRA-W, il était important de maintenir un équilibre dans la représentation des parties prenantes. L'industrie phytopharmaceutique était présente parce que certains de ses acteurs sont également porteurs d'autres solutions. Un équilibre entre les parties prenantes est extrêmement important et a été préservé tout au long des échanges. C'était ma volonté d'avoir la représentation des différentes parties prenantes.

Je fais le constat que, aujourd'hui, l'ensemble des alternatives aux pesticides est peu connu et que les agriculteurs n'ont pas accès à l'information la plus exhaustive possible au même endroit. C'est pourquoi j'ai décidé d'organiser les États généraux de la protection des cultures afin de diminuer l'utilisation des pesticides et d'avoir plus d'alternatives à utiliser. J'ai demandé au CRA-W de les mener.

Le résultat des États généraux de la protection des cultures est :

- un vade-mecum actuel et complet des alternatives aujourd'hui présentes et à cinq ans ;
- une liste des thématiques de recherche à renforcer ;
- une évaluation économique de chaque alternative qui sera également fournie aux agriculteurs et au monde de la recherche ;
- la formation continue sera organisée ;
- les GAA, qui ont été créés lors de l'initiative TerrAé, seront relancés après une évaluation de ces différents groupes.

On voit que c'est une formule qui a bien marché et qui a permis aux agriculteurs d'utiliser de nouvelles pratiques et de tester des choses. Elle permettra de mettre en valeur tous les résultats obtenus lors de TerrAé ; résultats qui ont bien été gardés et qui sont disponibles pour les agriculteurs.

Cette formation continue et ce vade-mecum à cinq ans ainsi que l'évaluation économique permettront aux agriculteurs de s'emparer des alternatives. Par ailleurs, d'autres alternatives apparaîtront encore d'année en année. Après les États généraux de la protection des cultures, un travail aura lieu au sein de chaque filière de manière transversale parce que cela se réfléchit également au niveau de la rotation.

Quant aux propos de l'agronome auxquels il a été fait référence, je ne peux que regretter ceux-ci et le

sentiment qui en découle. Si certains critiquent la tenue des États généraux de la protection des cultures, d'autres – bien plus nombreux – en soulignent l'importance. Un exemple parmi d'autres : c'est la première fois que l'ensemble des acteurs de certaines filières se réunissent, échangent sur ces pratiques et partagent les alternatives existantes et à venir en matière d'utilisation de pesticides et donc de sa réduction.

Les agriculteurs ont besoin d'une boîte à outils sans silos et sans procès d'intention. Il s'agit seulement de leur donner des outils pour protéger leurs cultures et avoir un revenu. Une partie des critiques reposent sur des positions trop dogmatiques et déconnectées des réalités de terrain. Cela n'élève pas le débat et cela ne permet pas de faire avancer les choses, ce que je souhaite faire.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vous ai posé une question sur les missions – que vous avez attribuées à Fourrages Mieux, Natagriwal et GREENOTECH –, mais je n'ai pas eu de réponse.

De manière plus générale, l'enquête montre qu'il faut réellement progresser en matière de réduction des pesticides et promouvoir les alternatives jusqu'à pouvoir s'en passer dans un futur proche dans pas mal de filières. C'est aussi bien dans l'intérêt des agriculteurs que des consommateurs. L'intérêt de leur santé et l'intérêt général, ce qui est important.

Quand on donne de la place aux positions défendues sans état d'âme – de manière un peu plus larvée et néanmoins efficace –, avec les armes qui sont à leur disposition, la vente de leurs produits et surtout leurs bénéfices, c'est biaisé. Je ne vois pas comment on peut parler d'équilibre parce que c'est un équilibre un peu bancal.

Je crois que, fondamentalement, tous ceux qui participent à ces États généraux de la protection des cultures doivent défendre, non pas forcément leurs intérêts, mais un intérêt général. Par exemple, la santé des agriculteurs et le futur de nos terres. Là, je ne crois pas que ce soit la bonne voie.

Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'utilisation des boues résiduaires des stations d'épuration en agriculture »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'utilisation des boues résiduaires des stations d'épuration en agriculture ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, en 2024, 66 % des boues de stations d'épuration collectives générées en Wallonie ont été valorisées en agriculture. Cette valorisation des boues s'explique par leur teneur en éléments fertilisants, tels que le NPK – l'azote, le phosphore et le potassium – ou encore le magnésium et le manganèse. Ainsi, les agriculteurs peuvent avoir accès à ces fertilisants à moindre coût, ce qui peut être particulièrement intéressant en cette période où le coût des engrais chimiques explose avec la guerre au Moyen-Orient et le blocus du détroit d'Ormuz.

Toutefois, l'utilisation de ces boues est soumise à une réglementation stricte. La valorisation en agriculture nécessite que les caractéristiques des boues, comme le pH et la teneur en micropolluants, ainsi que leurs conditions d'utilisation respectent les exigences réglementaires destinées à protéger l'environnement et la santé.

Récemment, le Gouvernement wallon a limité temporairement les doses d'épandage à six tonnes de matière sèche par hectare au lieu de 12 sur une période de trois ans. Cette décision s'inscrit dans la lutte contre les PFAS que l'on peut retrouver dans ces boues. L'utilisation de ces boues pose aussi question concernant les métaux lourds et, selon une toute récente étude de l'ISSeP, les microplastiques.

En cette période où nous devons reconstruire notre souveraineté agricole et alimentaire, la question de la fertilisation est cruciale. L'utilisation de ces boues en agriculture peut-elle être une solution parmi d'autres pour tendre vers cet objectif de souveraineté ? Le coût-bénéfice de cette utilisation est-il en défaveur de nos agriculteurs vu les risques environnementaux actuels ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, l'utilisation des boues issues des stations d'épuration en agriculture est une pratique utilisée par certains

agriculteurs pour compléter la fertilisation de leurs parcelles, en particulier dans les régions où les apports de matière organique d'origine animale sont insuffisants.

Le recours à ces boues relève d'un choix propre aux agriculteurs. Néanmoins, je souhaite qu'à court terme leur utilisation en agriculture soit abandonnée. L'ISSeP vient de publier les conclusions d'une étude sur la présence de microplastiques dans les boues de STEP. Les résultats identifient clairement la présence de microplastiques dans les boues utilisées sur les sols agricoles. Ces microplastiques sont présents dans les boues : 31 422 particules de plastique en moyenne de plus de 100 micromètres par kilogramme de boues et certains échantillons allaient même jusqu'à 62 248 particules.

L'utilisation prolongée de ces boues peut donc conduire à des risques. Le Gouvernement wallon doit y faire face. Dans cette perspective, il conviendra d'explorer des alternatives, telles que les digestats, ainsi qu'une potentielle ouverture encadrée et contrôlée aux effluents organiques en provenance de Flandre. Cette transition devra être menée en concertation avec le secteur agricole afin de répondre au mieux aux réalités de terrain et ne pas mettre en difficulté les éleveurs et agriculteurs wallons.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse qui ne peut être plus claire. À court terme, ces boues devront être abandonnées en raison de la présence de microplastiques parce qu'il y a un risque quant à leur utilisation. Ce qui est très important dans votre réponse, ce sont les alternatives. Comme pour les pesticides, il faut trouver un équilibre entre la santé et l'environnement. Des alternatives doivent être trouvées et présentées aux agriculteurs, comme vous l'avez souligné dans votre réponse.

La transition devra se faire avec le secteur agricole pour ne pas le mettre en difficulté parce que vous êtes très bien placée pour savoir qu'aujourd'hui c'est compliqué pour les agriculteurs. Je partage l'objectif de la souveraineté agricole, mais également l'objectif de la réduction des coûts pour les agriculteurs parce que, avec l'explosion du coût des engrais à la suite de la guerre au Moyen-Orient, c'est très compliqué.

À cela s'ajoutent d'autres difficultés, notamment en lien avec les pommes de terre. D'ailleurs, il y a pas mal d'articles sur des agriculteurs qui donnent leurs pommes de terre. Je vous remercie de suivre la situation de près et en étroite collaboration avec le secteur agricole. En effet, le secteur attend d'être concerté et que l'on travaille avec lui, ce que vous faites aujourd'hui.

(M. Jacob, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la filière du chanvre en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la filière du chanvre en Wallonie ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, ces dernières années, la culture du chanvre a connu un regain d'intérêt auprès de nos agriculteurs. Cette plante se distingue en effet par la facilité avec laquelle elle peut être cultivée : elle nécessite peu d'eau et d'azote, aucun produit phyto, et permet de nombreuses valorisations. Sa culture permet à nos agriculteurs de se dégager des revenus intéressants et peu soumis aux prix du marché. Elle s'inscrit en outre parfaitement dans les assolements, ce qui en fait une bonne candidate dans la mise en place de pratiques agroécologiques.

En réponse à une question de mon talentueux collègue, M. Jacob, à ce sujet, vous indiquiez que les enjeux des prochaines années concerneraient la structuration de la filière et les débouchés. C'est aussi l'avis des acteurs de terrain qui ont récemment indiqué dans un article de *L'Écho* qu'ils attendaient un grand industriel susceptible de s'investir pleinement dans la transformation du chanvre. La question de la place de l'agriculteur dans la filière sera centrale dans cette évolution.

Dans ce contexte, je souhaite faire le point avec vous sur la structuration de cette filière prometteuse pour nos agriculteurs. Vous avez indiqué, en réponse à une question écrite que je vous ai adressée à ce sujet, que le contrat de gestion de ValBiom allait être renouvelé. L'objectif est notamment de mieux structurer les filières de chanvre et créer davantage de demandes. Où en est ce renouvellement du contrat de gestion ? Quels contacts avez-vous eus avec ValBiom à ce sujet ? Avez-vous eu des contacts avec votre homologue en charge de l'Industrie au sujet de la structuration de la filière ?

Comment la Wallonie peut-elle agir pour aider la filière à se développer ainsi que soutenir nos agriculteurs dans leur recherche de partenaires industriels et leur permettre de bénéficier de prix planchers ? Avez-vous concerté les acteurs du secteur afin de vous assurer que les outils régionaux existants sont en phase avec les réalités de terrain ? Au niveau de la recherche, où en est l'étude de ValBiom sur la valorisation des feuilles de chanvre ? Quelles informations pouvez-vous donner sur les résultats du projet européen Hemp4Circularity ? Quelles furent les conclusions du projet RAWAC clôturé en 2025 ?

M. le Président. – Monsieur le Député, avec un tel compliment à mon égard, je vous soupçonne de vouloir quelques secondes en plus pour votre réplique.

La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je vous informe que ValBiom bénéficie du soutien de la Région et que son renouvellement s'inscrira dans le cadre d'une subvention pluriannuelle. La filière du chanvre, qui comporte des enjeux majeurs en matière de structuration et de développement des débouchés, sera pleinement intégrée à la convention de la structure.

Les travaux menés dans le cadre du projet RAWAC ont permis de structurer les trois segments de la filière : le chanvre graine, le chanvre paille et le chanvre textile. Ce projet a notamment favorisé la mise en réseau des agriculteurs et des acteurs de la filière en s'appuyant sur l'expertise de ValBiom et ses contacts au niveau européen.

Par ailleurs, le projet européen Hemp4Circularity a permis des avancées significatives pour la filière textile. Il a notamment abouti à la définition d'itinéraires techniques adaptés permettant d'atteindre des rendements et une qualité de fibres compatibles avec un revenu agricole viable. Des innovations techniques ont également été développées, comme des équipements spécifiques de récolte améliorant l'efficacité des chantiers. Néanmoins, des défis subsistent, notamment en matière de transformation industrielle des fibres longues, les équipements actuels étant encore peu adaptés au chanvre au niveau du peignage et de la filature, ainsi qu'en termes de sécurisation des volumes et de la qualité d'approvisionnement.

Enfin, les projets ExtraHempWal et ExtraWal ont livré des résultats intéressants. En ce qui concerne la valorisation des feuilles et sommités de chanvre, il a été mis en évidence par la présence de molécules qui présentent un potentiel d'application dans divers secteurs, comme la cosmétique, la pharmacie, les compléments alimentaires ou encore l'agroalimentaire. Il a également été démontré des propriétés antifongiques et antibactériennes.

Dans l'ensemble, ces éléments confirment que le développement de la filière du chanvre repose sur une meilleure structuration des chaînes de valeur, le renforcement des capacités de transformation et l'innovation afin d'assurer des débouchés durables et une juste rémunération des agriculteurs.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'étendue de votre réponse. Vous avez souligné le financement pluriannuel de ValBiom. De manière plus large, le retour du chanvre est une opportunité pour nos agriculteurs et notre

industrie. Au niveau agricole, il s'inscrit utilement lors de certaines phases d'assolement et permet ainsi à nos agriculteurs de dégager des revenus intéressants – ce qui est très important –, tout en s'engageant dans des pratiques vertueuses. Au niveau industriel, il permet de repenser de manière locale certaines activités de transformation, notamment au niveau textile. Je ne sais pas si vous l'avez mentionné, mais je l'ai déjà vu.

Des fragilités ont néanmoins été décelées dans la mise en place de cette filière naissante. Aussi, il me semble important de faire converger les efforts vers la viabilité de celle-ci. Il s'agit de promouvoir sa structuration, ce qui passe par une écoute attentive des différents besoins des acteurs du terrain. Pour ces raisons, j'espère que votre homologue, le ministre l'Industrie, et vous-même continuerez à agir en synergie à ce sujet.

Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la gestion de la grippe aviaire en
Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gestion de la grippe aviaire en Wallonie ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, la grippe aviaire fait régulièrement la une de l'actualité de notre pays à l'occasion de sa détection dans l'un ou l'autre élevage. C'était le cas, de mémoire, il y a encore quelques mois. Plus récemment, elle s'est encore invitée dans l'actualité à la suite de la détection d'un cas humain en Italie. La récurrence de ces événements questionne l'approche que nous avons de la lutte contre la propagation de cette maladie.

Dans un article récent relayé par la RTBF, une docteure en épidémiologie s'est fait le relais de différents éléments de réflexion concernant cette dernière. Elle repart de l'approche agroécologique pour dégager trois axes de lutte contre le virus.

Premièrement, il s'agit de la mise en place de mesures de prévention dans le milieu de vie et dans la conduite d'élevage. Elle recommande l'élevage de volaille en plein air pour stimuler le système immunitaire en évitant les périodes et les zones à risque. Elle évoque également une diminution de la densité régionale des élevages et surtout la synchronisation des périodes de vide sanitaire.

Deuxièmement, il en va de la sélection d'animaux davantage résistants aux agents pathogènes par contraste avec une sélection basée, par exemple, sur la croissance de l'animal.

Troisièmement, il s'agit du traitement des animaux avec une molécule adaptée et ciblée plutôt qu'au travers de molécules à plus large spectre sur l'intégralité des animaux.

Dans ce contexte, pouvez-vous faire le point sur la situation de la grippe aviaire en Wallonie deux mois après la détection de foyers sur notre territoire ? Quelles informations pouvez-vous nous relayer quant à la détection du virus au sein de l'avifaune sauvage ?

Quel regard portez-vous sur les différentes propositions évoquées ? Considérez-vous que nous devrions revoir notre manière de lutter contre cette maladie récurrente ? Comment les bonnes pratiques peuvent-elles se diffuser ? Des jalons sur la répartition territoriale des élevages sont-ils existants ou envisageables ?

Récemment, l'abattage systématique des troupeaux a été questionné dans le cadre de la lutte contre la DNC. Certains s'opposent à cette pratique dans le secteur avicole. Quel est votre avis ? Quelle est votre position à cet égard ?

Pour terminer, quelle concertation menez-vous avec vos homologues du Fédéral et des autres Régions afin de coordonner les actions et de mener une politique raisonnée en la matière ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, à la suite des foyers de grippe aviaire apparus chez les volailles domestiques, principalement en Flandre, entre fin 2025 et début 2026, la situation sanitaire est à présent revenue à la normale. La levée progressive des zones de restriction a permis à la Belgique de retrouver son statut de pays exempt d'influenza aviaire hautement pathogène, conformément aux règles de l'Organisation mondiale de la santé animale. L'autodéclaration officielle imminente devrait en outre lever un obstacle important aux exportations de produits avicoles.

Dans ce contexte, les mesures préventives ont été assouplies, avec notamment la levée, depuis le 16 avril 2026, de l'obligation de confinement des volailles dans les élevages enregistrés. Concernant l'avifaune sauvage, des cas avaient également été observés, avec un pic début décembre 2025, suivi d'une diminution marquée de l'incidence depuis le début de l'année 2026.

Les approches agroécologiques évoquées par l'étude relèvent principalement de pratiques de conduite

d'élevage qui sont de compétence fédérale, en particulier via l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire. La Région wallonne intervient pour sa part dans la surveillance de la faune sauvage et la coordination des actions de terrain.

S'agissant de la vaccination, la réglementation européenne, adaptée en 2023, permet désormais son recours sous conditions strictes, notamment la mise en place d'une surveillance des élevages vaccinés, les vaccins ne supprimant pas totalement l'excrétion virale. Dans ce cadre, la France a instauré, sur la base des avis de l'ANSES, une vaccination préventive obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2023 pour les élevages commerciaux de plus de 250 canards en raison de leur rôle dans la circulation du virus. Les autres volailles ne sont pas concernées à ce stade. Cette stratégie a atteint une couverture très élevée avec environ 50 millions de canards vaccinés.

Enfin, la gestion sanitaire relève du niveau fédéral qui assure la coordination des mesures, telles que les restrictions de mouvements, les zones réglementées, la surveillance renforcée, la vaccination et l'abattage sanitaire. Dans ce cadre, les échanges d'informations entre niveaux de pouvoir restent constants afin de garantir une gestion cohérente et efficace de la situation.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos éléments de réponse. Nous sommes un pays exempt ou indemne pour le moment, mais, comme je l'ai dit dans ma question, la grippe aviaire constitue une problématique sanitaire majeure qui touche directement nos exploitations et menace la santé humaine. La récurrence des épisodes questionne la pertinence des outils que nous mobilisons actuellement. Peut-on utiliser les mêmes leviers pour gérer une maladie passagère et ponctuelle que pour gérer une maladie présente de manière endémique au sein des espèces d'oiseaux sauvages de nos régions ?

Vous avez parlé des stratégies des autres pays. J'invite donc à une réflexion globale sur la gestion de cette maladie et sur ses conséquences pour nos exploitations, puisque c'est là qu'elle pose de gros problèmes, et ce, en concertation avec les éleveurs et en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques à notre disposition. Cela doit également se faire en coopération avec les ministres compétents pour la sécurité de la chaîne alimentaire, mais également avec les ministres de la Santé, afin de mener une action coordonnée sur ce sujet.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Loïc Jacob
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la marque forte en agriculture »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la marque forte en agriculture ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, cela fait quelque temps que vous travaillez, à raison, sur la création d'une marque forte pour l'agriculture dans l'objectif d'identifier et de porter les produits wallons. Cette marque s'insérerait dans les dispositifs existants, qu'ils soient publics ou privés. Vous avez récemment indiqué que, pour y parvenir, vous meniez des consultations et disposiez d'une analyse juridique provenant de l'APAQ-W. Vous avez bien raison puisqu'il y a tout lieu d'éviter les écueils juridiques européens que l'on a connus par le passé. Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement du projet ? Comment veillerez-vous à intégrer le soutien à la transition agricole – qui me paraît indispensable – dans le futur cahier des charges en lien avec cette marque forte ainsi que les efforts de résilience ? Comment entendez-vous également articuler cette nouvelle marque avec différents labels, notamment les labels en lien avec l'agriculture biologique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, nous sommes en train de préparer les premières rencontres avec les filières afin de construire ensemble ce projet et de l'affiner par filière. De plus, nous avançons sur le volet créatif qui permettra de construire l'univers autour de cette marque et sur les mécanismes d'activation nécessaires afin que celle-ci puisse se développer suffisamment et être porteuse de résultats concrets sur le terrain.

Aujourd'hui, le consommateur est assez perdu. Il veut aider les agriculteurs et soutenir l'agriculture familiale indépendante, comme nous l'avons encore entendu à plusieurs reprises ces derniers jours, mais il a du mal à identifier les produits qui vont dans ce sens parce qu'il y a énormément de labels et beaucoup d'informations différentes. L'objectif n'est pas de proposer une marque ou un label de plus, mais de proposer un vrai repère – cette marque – dans un magasin pour identifier une alimentation de proximité qui rémunère bien les agriculteurs et permet de maintenir l'agriculture familiale. Cette marque faîtière viendra chapeauter les labels existants qui répondent déjà aux critères de juste rémunération et de proximité.

L'agriculture biologique devra disposer de sa propre déclinaison spécifique, clairement identifiable et distincte des labels existants. L'enjeu principal est de permettre aux consommateurs de reconnaître facilement à la fois un produit biologique, local et issu d'une filière garantissant une meilleure rémunération des producteurs.

Derrière cette marque, il y a aussi toute une dynamique sur les filières. Le développement, la création et le renforcement de nos filières devront se faire en parallèle pour apporter plus de plus-value aux agriculteurs et construire des filières locales avec tous les acteurs de la chaîne. Il ne s'agit donc pas simplement d'apposer quelque chose sur un emballage, mais de construire avec les acteurs un projet fort pour soutenir notre agriculture locale et améliorer les revenus.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je note que le travail par filière est en cours, ce qui est une bonne méthodologie. Vous avez confirmé – c'était l'objectif de ma question – qu'il y aurait bien un travail spécifique sur le bio, tant dans la construction que dans le délivrable final, ce dont je ne peux que me réjouir. J'ai aussi entendu que cette marque aurait la volonté de chapeauter les autres. Je me réjouis de voir comment vous allez faire cela techniquement, même si je partage l'ambition.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Hanus, sur « les missions et la charge de travail des agents du Département de la nature et des forêts (DNF) » ;
- Mme Hanus, sur « l'entrisme de l'industrie des pesticides dans le monde agricole » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Hanus, sur « le double discours de la majorité sur le foncier agricole » ;
- Mme Hanus, sur « la nécessité d'objectiver l'utilisation réelle des produits phytos en Wallonie » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 39 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Carlo Di Antonio, Les Engagés
Mme Véronique Durenne, MR
M. Eddy Fontaine, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. François Huberty, Président
M. Loïc Jacob, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
M. Patrick Spies, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (France)
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ARSIA	Association régionale de santé et d'identification animales (ASBL)
ASBL	association sans but lucratif
CODEP	comité(s) de département
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CREAVES	centre(s) de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage
DAEA	Direction de l'analyse économique agricole
DG	directeur général / direction générale
DNC	dermatose nodulaire contagieuse
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EGPC	États généraux de la protection des cultures
EVE	Expérience de vidéo-conférence européenne
FIWAP	Filière wallonne de la pomme de terre
FJA	Fédération des jeunes agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GAA	groupement(s) d'agriculteurs en agroécologie
GREENOTEC	Groupement de recherche sur l'environnement et d'étude de nouvelles technologies culturelles
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IT	information technology (technologies de l'information)
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
LRBPO	Ligue royale belge pour la protection des oiseaux
PAC	Politique agricole commune
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
RAWAC	Réseau d'agriculteurs wallons en agroécologie pour la culture du chanvre
RH	ressources humaines
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
STEP	station(s) d'épuration des eaux usées
ULiège	Université de Liège (anciennement ULg)
UNAB	Union nationale des agrobiologistes belges
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
ValBiom	valorisation de la biomasse (ASBL)